

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA TENURE SEIGNEURIALE.

(Suite.)

“ Le pays était divisé suivant la configuration du sol, et découpé en circonscriptions. Ces parties de territoires étaient attribuées à titre seigneurial, à charge pour le seigneur de peupler son domaine. Le seigneur s'installait dans sa terre, et faisait des concessions moyennant une rente perpétuelle de un sou et deux sous par arpent superficiel. Le profit était mince, mais il venait s'y joindre une part sur les lods et ventes, ainsi que les droits de mouture, c'est-à-dire sur quiconque avait un moulin et du blé moulu. Telle était l'institution seigneuriale; elle offrait plus d'avantages que les nouveaux systèmes. Le concessionnaire n'avait pas à faire de déboursés. Le seigneur ne pouvait se faire spéculateur de terrains; la coutume des rentes fixes le forçait à concéder toutes les terres au même prix. (1) Ces conditions aidaient les familles établies à placer leurs enfants sur les terres subséquentes. Le seigneur lui-même se trouvait poussé, par son propre intérêt, à favoriser leur extension; en effet, le droit prélevé sur les lods et les ventes était d'un bon rapport. Or, plus sa seigneurie était peuplée, plus étaient nombreuses les mutations, et plus ses revenus grossissaient.” (2)

On a prétendu que les seigneurs, mis en possession de grandes étendues de terres, étaient libres de les vendre, toutes ou parties, c'est-à-dire de faire ce que de nos jours on nomme une spéculation. Sir Louis-Hippolite Lafontaine a démontré clairement que, d'un côté, avant les deux arrêts de Marly, 1711, il n'existait aucun texte ou “ titre ” qui empêchât formellement le seigneur d'en agir ainsi, mais que,

(1) Ceci n'est pas tout à fait exact. Voir plus loin l'opinion de sir Louis H. Lafontaine.

(2) Rameau, *Revue Canadienne*, 1873; *La France aux Colonies*, II, 15.

d'un autre côté, si "la défense de vendre n'était pas écrite en termes exprès dans les actes d'inféodation, on peut raisonnablement prétendre qu'elle résulte de l'ensemble de leurs stipulations, de leur esprit, de leur teneur ainsi que de toute la législation antérieure sur l'obligation de défricher et partant de sous-concéder."

Voici le texte des arrêts de Marly : 1o " Le roi étant informé que dans les terres que Sa Majesté a bien voulu accorder et concéder en seigneurie à ses sujets en la Nouvelle-France, il y en a partie qui ne sont point entièrement habitées et d'autres où il n'y a encore aucun habitant d'établi pour les mettre en valeur, et sur lesquelles aussi ceux à qui elles ont été concédées en seigneuries n'ont pas encore commencé d'en défricher pour y établir leurs domaines ; Sa Majesté étant aussi informée qu'il y a quelques seigneurs qui refusent, sous différents prétextes, de concéder des terres aux habitans qui leur en demandent dans la vue de pouvoir les vendre, leur imposant en même tems des mêmes droits de redevance qu'aux habitans établis, ce qui est entièrement contraire aux intentions de Sa Majesté et aux clauses des titres de concessions par lesquelles il leur est permis seulement de concéder les terres à titre de redevance, ce qui cause aussi un préjudice très considérable aux nouveaux habitans qui trouvent moins de terre à occuper dans les lieux qui peuvent mieux convenir au commerce.—A quoi voulant pourvoir, Sa Majesté étant en son conseil a ordonné et ordonne que dans un an du jour de la publication du présent arrêt, pour toute préfixion et délai, les habitans de la Nouvelle-France auxquels Sa Majesté a accordé des terres en seigneuries, qui n'ont point de domaine défriché et qui n'y ont point d'habitans, seront tenus de les mettre en culture et d'y placer des habitans dessus, faute de quoi et le dit tems passé, veut Sa Majesté qu'elles soient réunies à son domaine à la diligence du procureur général du conseil supérieur de Québec, et sur les ordonnances qui en seront rendues par le gouverneur et lieutenant général de Sa Majesté et l'intendant au dit pays ; ordonne aussi Sa Majesté que tous les seigneurs au dit pays de Nouvelle-France ayent à concéder aux habitans les terres qu'ils leur

demandèrent dans leurs seigneuries à titre de redevances et sans exiger d'eux aucune somme d'argent pour raison des dites concessions, sinon et à faute de ce faire permet aux dits habitants de leur demander les dites terres par sommation, et en cas de refus de se pourvoir pardevant le gouverneur et lieutenant général et l'intendant au dit pays, auxquels Sa Majesté ordonne de concéder aux dits habitans les terres par eux demandées dans les dites seigneuries, aux mêmes droits imposés sur les autres terres concédées dans les dites seigneuries, lesquels droits seront payés par les nouveaux habitans entre les mains du receveur du domaine de Sa Majesté en la ville de Québec, sans que les seigneurs en puissent prétendre aucun sur eux, de quelque nature qu'ils soient, et sera le présent arrêt enregistré au greffe du conseil supérieur de Québec, lu et publié partout où besoin sera. Fait au conseil d'état du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Marly, le sixième jour de juillet, mil sept cent onze. (Signé :) PHELYPEAUX."

2o "Le roi étant informé qu'il y a des terres concédées aux habitans de la Nouvelle-France, qui ne sont habituées, ni défrichées dans lesquelles ces habitans se contentent de faire quelques abattis de bois ; croyant par ce moyen, et les concessions qui leur en ont été faites par ceux auxquelles Sa Majesté a accordé des terres en seigneuries, s'en assurer la propriété, ce qui empêche qu'elles ne soient concédées à d'autres habitans plus laborieux, qui pourroient les occuper et les mettre en valeur, ce qui est aussi très préjudiciable aux autres habitans, habitués dans ces seigneuries ; parce que ceux qui n'habitent, ni ne font point valoir leurs terres, ne travaillent point aux ouvrages publics qui sont ordonnés pour le bien du pays et des dites seigneuries, ce qui est très contraire aux intentions de Sa Majesté, qui n'a permis ces concessions que dans la vue de faire établir le pays, et à condition que les terres seront habituées et mises en valeur ; et étant nécessaire de pourvoir à un pareil abus,—Sa Majesté étant en son conseil a ordonné et ordonne que dans un an du jour de la publication du présent arrêt, pour toute préfixion et délai, les habitans de la Nouvelle-France qui n'habitent point sur les terres qui leur ont été concédées, seront

tenus d'y tenir feu et lieu, et de les mettre en valeur, faute de quoi et le dit tems passé, veut Sa Majesté que sur les certificats des curés et des capitaines de la côte, comme lesdits habitants auront été un an sans tenir feu et lieu sur leurs terres, et ne les auront point mises en valeur, ils soient déchus de la propriété : et icelles réunies au domaine des seigneuries sur les ordonnances qui seront rendues par le sieur Begon, intendant au dit pays de la Nouvelle-France, auquel elle mande de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, et de le faire enrégistrer au greffe du conseil supérieur de Québec, publier et afficher partout ou besoin sera, ce que personne n'en ignore. Fait au conseil d'état du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Marly, le sixième jour de juillet, mil sept cent onze. (Signé :) PHELYPEAUX." (1)

Dans un jugement du 2 avril 1792, le juge chef Smith, s'exprime comme suit : "Lorsqu'il obligeait le seigneur à établir des habitants sur ses terres sous peine de déchéance de ses droits aux parties non établies de ces mêmes terres, le législateur français ne pouvait pas refuser à ce seigneur le même remède contre ses tenanciers qui étaient en défaut, à leur tour, de défricher et cultiver. C'est là l'origine du second édit du 6 juillet 1711 : les concessions non-désertées (non défrichées) doivent être réunies au domaine du seigneur."

"Le lien féodal, avec toutes les charges imposées par son titre primitif, devait être respecté, suivis dans tous les degrés de l'échelle. L'obligation de sous-concéder atteignait donc les vasseaux de la Compagnie comme la Compagnie elle-même. S'il en eût été autrement, si du moment qu'une grande sous-inféodation eût été faite par la Compagnie et par le fait seul de cette sous-inféodation, le vassal eut été en droit de réclamer l'exemption de sous-concéder, c'est-à-dire de faire *défricher, désarter, cultiver* les terres, les *mettre en valeur*, en un mot de faire *habituer* le pays, pour me servir du langage de ce temps-là—l'objet de la charte de 1627-28 n'eût pu être accompli.

"J'ai examiné les titres d'un nombre considérable de con-

(1) *Edits et Ordonnances*, I. 324-6.

cessions en censive faite avant l'année 1711, dans le domaine de la couronne et dans celui des seigneurs particuliers, et le résultat de cet examen démontre que le taux de cens et rentes n'a jamais été uniforme ; qu'il a constamment varié, même dans une seule et même seigneurie. Dans le domaine de la couronne, ce taux a varié, durant la période dont je parle (avant 1711) depuis six deniers de cens pour une concession de deux lieues sur deux lieues, jusqu'à six deniers de cens par chaque arpent en superficie ; et même, quand la redevance est ainsi distribuée par arpent, elle est établie sur le pied d'un, trois ou six arpents. Tel était l'état légal des choses lors de la promulgation des deux arrêts de Marly du 6 juillet 1711. Aucune loi n'avait fixé la quotité de la redevance qu'un seigneur pouvait stipuler dans un bail à cens. Si on objecte que le seigneur canadien étant obligé de concéder, devait être tenu de le faire à un certain taux ; qu'autrement cette obligation devenait illusoire ; je réponds : C'était l'obligation de défricher les terres de sa seigneurie qui avait été imposée au seigneur, principalement ; cet obligation entraînait, il est vrai, comme conséquence, celle de sous-concéder, puisque c'était le seul moyen d'opérer le défrichement. Mais cela n'allait pas jusqu'à le priver du droit qu'il avait de faire un bail à cens aussi avantageux que possible. S'il trouvait des colons disposés à accepter (c'est-à-dire consentant à payer au seigneur) telle ou telle quotité de redevance et à défricher les terres qu'il leur concédait ainsi, il avait accompli son obligation de défrichement. Il pouvait avant 1711, refuser de concéder : la loi n'avait pas encore donné aux colons un droit d'action contre lui pour l'y contraindre ; mais si, par suite de ce refus, son fief restait en friche, non mis en valeur, la "déchéance" de son droit de propriété et la "réunion" du domaine à la couronne étaient là pour lui faire subir la peine de son injuste refus. Si le seigneur avait concédé sans stipuler la quotité de la redevance, ou s'il ne pouvait pas représenter un titre qui établit cette quotité, ni justifier d'une possession suffisante, alors cette quotité devait être réglée, comme cela se pratiquait en France, sur le pied de la censive la "plus ordinaire" ou "accoutumée," soit des héritages voisins dans la même

enclave, soit des héritages des seigneuries voisines. (1)

“ Le seigneur n'était donc, à vrai dire, au Canada, que l'entrepreneur du peuplement d'un territoire donné, et le bénéfice qui lui était attribué était loin d'être excessif. Il fallait, pour tirer partie de sa seigneurie, qu'il y attirât des colons et il était lié à sa colonie, non par l'intérêt transitoire d'un homme une fois payé, comme le spéculateur, mais par celui d'une rente et de droits perpétuels. Il avait donc de motifs puissants pour bien choisir son personnel et soutenir ses colons dans leurs établissements, par son bon vouloir sous toutes les formes, conseils, direction et même secours matériels. Enfin, entouré de la population inquiète et hostile des Indiens, il formait un point d'appui armé, propre à abriter, défendre et à concentrer les colons dans les moments critiques.

“ Le paysan arrivé d'Europe, l'habitant du pays lui-même, aimaient à savoir qu'ils avaient là, près d'eux, sous la main, un homme plus puissant qu'eux et lié d'une manière évidente à leurs intérêts, auquel ils pouvaient s'adresser en toute circonstance pour surmonter les difficultés et les nouveautés inconnues de leur établissement. Ces seigneurs qui, pour la plupart, menaient sur leurs terres une vie peu différente de celles de leurs, étaient pour eux facilement accessibles et, grâce au caractère français, il se forma promptement entre eux tous des relations fort semblables à celles d'une grande famille patriarcale, qui est le mode primitif et le plus parfait de la colonisation. Un peuple, en effet, ne commence pas comme il finit et si l'on veut, dans une création coloniale, non pas seulement développer un pâle appendice d'une société vieillie, mais bien faire une souche neuve sur un vieux tronc, il faut faire recommencer cette société par le principe et lui laisser une certaine naïveté et simplicité de mœurs, où elle puisse créer ses habitudes, ses traditions nouvelles, pour en faire surgir une existence originale et indépendante. Il lui restera toujours trop des habitudes et du milieu qu'elle a quitté.” (2)

(1) Sir Louis-H. Lafontaine, *Tenure Seigneuriale*, vol. A., p. 27, 162.

(2) Rameau, *La France aux colonies*, II, 111.

“ L’habitant, de son côté, prenait la terre sans aucun déboursé, puisque le prix n’en était qu’une rente modique dont l’annuité ne commençait, d’ordinaire, que quelques années après la concession. Il trouvait aussitôt sur les lieux tous les matériaux et même l’assistance dont il pouvait avoir besoin. Sur son abattis, il cultivait à travers les troncs d’arbres et, souvent, dans la seconde année de son installation, sa récolte, dont il avait fait tous les frais, suffisait au gros courant de la consommation de sa famille. Il y ajoutait du gibier, du poisson, l’élève des cochons, le laitage des vaches, et pour peu qu’il eût apporté quelques économies, il surmontait assez aisément les premières années de son établissement en un pays salubre et favorable au développement de la force musculaire. Avec des récoltes plus abondantes, il prenait bientôt lui-même un engagé ; ses enfants grandissaient, ses cultures s’étendaient, ses bestiaux se multipliaient et, quand venait l’âge, il installait sa nombreuse famille dans de nouvelles terres, en lui fournissant l’aide et que ces avances qu’il n’avait dû chercher lui-même autrefois dans ses propres efforts...

“ Quelquefois les seigneurs trouvaient sur les lieux des colons ou même des artisans venus de France qui leur prenaient des terres et s’y établissaient ; mais dans les premiers temps il fallut le plus souvent aller chercher en France des émigrants pour commencer la mise en valeur de ses seigneuries ; les corporations religieuses se distinguèrent dans cette opération par le zèle qu’elles y apportèrent et le soin avec lequel elles choisirent les familles de cultivateurs qu’elles amenèrent au Canada.” (1)

“ Le seigneur possédait autrefois le droit de haute, moyenne et basse justice, c’est-à-dire le droit d’avoir des juges et des tribunaux. Lorsque la seigneurie des Islets fut érigée en baronnie, sous le nom d’Orsenville ; en 1675, Talon reçut entre autres droits, celui—“ d’établir prisons, fourches patibulaires à quatre piliers, aussi un pilier à carcans, où ses armoiries seraient empreintes ”—mais ce droit de justice a été rarement exercé en aucun temps, et la conquête l’a abrogé

(1) Rameau : *La France aux colonies*, II, 15, 109.

ou fait tomber entièrement en désuétude. Au reste, le roi avait défendu, en 1714, d'accorder des seigneuries en justice, parce que cela nuisait au progrès de la colonie." (1)

Le gouverneur Carleton écrivait au secrétaire d'Etat à la date du 12 avril 1768 : "Quelques-uns des privilèges que renferment ces titres de concession semblent, au premier abord, accorder au seigneur des pouvoirs dangereux, mais en les considérant plus attentivement on s'aperçoit qu'ils sont à peu près idéals. Les expressions "haute, moyenne et basse justice" annoncent beaucoup et cependant, même sous le gouvernement français, elles étaient accompagnées de tels correctifs qu'elles ne signifiaient à peu près rien à l'avantage du propriétaire ; car, sans compter que ceux-ci ne pouvaient nommer de juge sans l'approbation du gouvernement, il y avait appel de toutes les cours privées aux cours de juridiction royale dans toute matière en litige excédant un écu. Il ne pouvait conséquemment en résulter d'abus, et comme l'entretien de leurs propres juges devint trop onéreux aux seigneurs canadiens, comparativement aux revenus modiques de ceux-ci, ils négligèrent si généralement de profiter de leur prérogative qu'au temps de la conquête on comptait parmi eux à peine trois cas de ce genre." Graduellement, de 1679 à 1760 les justices seigneuriales avaient diminué par suite de l'abandon qu'en faisaient les seigneurs, jusqu'à être réduites au nombre de trois. Elles disparurent totalement avec le nouveau régime.

"Dès qu'un seigneur, accompagné de quelques colons, avait pris possession d'un nouveau territoire, le missionnaire arrivait sur leurs traces pour les encourager et les fortifier, en leur offrant les consolations et les secours de la religion. Tandis que les Pères Jésuites se dispersaient au loin dans les bois pour évangéliser les tribus sauvages, les prêtres des missions étrangères exerçaient leur zèle parmi les colons. Tout le système de colonisation de la Nouvelle-France reposait sur deux hommes, le prêtre et le seigneur, qui marchaient côte à côte et se prêtaient généralement un mutuel soutien. La censitaire, qui était en même temps le paroiss-

(1) Garneau : *Histoire du Canada*, I, 173-74. Nous nous servons de l'édition nouvelle qui va paraître bientôt.

sien, avait deux points de ralliement : l'église et le manoir, dont les intérêts étaient ordinairement identiques—aussi, voit-on que les limites de la seigneurie devenaient presque toujours celles de la paroisse... Chaque automne, vers l'époque de la saint-Martin, 11 novembre, le seigneur faisait faire la criée à la porte de l'église pour avertir les censitaires de venir payer leurs cens et rentes. On attendait ordinairement pour cela les premiers beaux chemins d'hiver. Le manoir devenait alors un centre d'activité, comme l'est encore aujourd'hui le presbytère du curé au temps de la rentrée des dîmes. Les habitants arrivaient, soit en carrioles, soit en traînes, emportant avec eux un ou deux chapons, quelques minots de grains ou d'autres effets... Les anciennes redevances ne s'élevaient qu'à deux livres par arpent de front sur quarante-deux de profondeur, et à un sou de cens pour la même étendue, de sorte que, une propriété ordinaire de quatre arpents sur quarante-deux n'était grevée que de huit francs, plus quatre sous de cens par année." (1)

"Le seigneur, outre le produit de son domaine particulier, parvenait à se constituer, par ses concessions de terre un petit revenu. A raison de un à deux sols de l'arpent, il n'était point considérable, sans doute ; chaque concession qu'il faisait pouvait rapporter de cinq à dix livres ; mais il y avait des seigneuries fort étendues, beaucoup contenaient cinquante à quatre-vingts concessionnaires, et cinq ou six cents livres de revenu bien net était à cette époque et dans ce pays une petite fortune. Il s'y joignait d'ailleurs une foule de redevances en nature : un peu de grain, des volailles, etc., que chaque habitant devait annuellement au seigneur ; enfin le revenu du moulin, dont celui-ci affermais le privilège. Ce ne fut que plus tard que le produit des lods et ventes acquit une certaine importance et donna les recettes qui peut-être aujourd'hui, sont les plus considérables des droits seigneuriaux. (2)

"Généralement, écrivait le Père de Charlevoix (1721) les anciens habitants sont plus riches que les seigneurs et en

(1) L'abbé Gasgrain : *Une paroisse canadienne*, p. 40, 174.

(2) Rameau : *La France aux Colonies*, II, 108.

voici la raison : Le Canada n'était qu'une grande forêt quand les Français ont commencé de s'y établir. Ceux à qui l'on a donné des seigneuries n'étaient pas gens à les mettre par eux-mêmes en valeur. C'étaient des officiers, des gentilshommes, des communautés, qui n'avaient pas des fonds assez considérables pour y loger le nombre d'ouvriers nécessaires pour cela. Il a donc fallu qu'ils établissent des habitants qui, avant que de pouvoir recueillir de quoi subsister, ont été obligés de travailler beaucoup et de faire même toutes les avances. Ainsi, ils n'ont pu s'engager envers les seigneurs qu'à une redevance fort modique : de sorte qu'avec les lods et ventes, qui sont ici bien peu de choses, le droit de moulin et la métairie, une seigneurie de deux lieues de front et d'une profondeur illimitée n'est pas d'un grand revenu dans un pays si peu peuplé et où il y a si peu de commerce au dedans." (1)

En France on appelle "paysan" celui qui cultive le sol, le pays, qui y est en quelque sorte attaché ; c'est un reste de la servitude du moyen-âge. Notre mot "habitant" est beaucoup plus relevé et nos gens s'en sont toujours montrés fiers avec raison. Bougainville (1757) écrit : "Les simples habitants du Canada seraient scandalisés d'être appelés paysans. En effet, ils sont d'une meilleure étoffe et ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France. Ils ne payent aucun impôt et vivent dans une espèce d'indépendance."

"Le régime féodal transporté dans la nouvelle colonie perdait, en traversant les mers, tous les mauvais caractères qui le distinguaient en France. Il perdait son esprit de domination et d'oppression. Il n'était plus lourd et cruel, mais doux et facile, protecteur et surtout très propre à l'exploitation et au défrichement des terres. Le pouvoir souverain avait posé des bornes et circonscrit le pouvoir des seigneurs dans des limites qu'ils ne connaissaient pas en Europe. Ainsi, les lois prohibaient la concession des terres à un taux plus élevé que celui marqué par les édits et ordonnances, et les concessions de terres ne pouvaient être refusées à ceux qui les requéraient, de sorte qu'à vrai dire les seigneurs.

(1) *Journal Historique*, I, 160.

pouvaient plutôt être considérés des administrateurs des biens de la couronne, que des maîtres de leurs domaines, fiefs et seigneuries. Ce qui rendait l'exercice de leurs droits et prérogatives encore moins lourd, ce sont les circonstances des temps, des lieux, des dangers et des guerres ; et à peine l'agriculture du pays fut-elle un peu avancée, que la Nouvelle-France, passant sous la domination anglaise, il est bien naturel de penser que par cet évènement, les liens d'intérêt légitime et de sympathie nationale qui existaient entre le seigneur et ses censitaires durent être resserrés ; aussi l'histoire nous dit quelle influence les anciens seigneurs avaient sur les habitants de la colonie ; combien ils étaient aimés de ces derniers ; il fallait bien être unis pour conserver la nouvelle patrie, son esprit et son cœur, alors que le génie tutélaire de la vieille France ne planait plus sur les enfants de la Nouvelle. (1)

“ Ces pauvres seigneurs canadiens, dont la plupart vivaient familièrement avec leurs vasseaux, et dont les fiefs n'avaient réellement de valeur et d'utilité qu'autant qu'on y résidait de sa personne en s'en occupant activement, n'ont jamais présenté aucun des abus de la féodalité, dont ils n'avaient que le nom et la forme. Les historiens américains avec une suffisance caractéristique qui couvre mal une instruction superficielle, ont même prétendu que c'était ainsi que les rois de France distribuaient comme faveur à leurs courtisans d'immenses domaines en Amérique. Nous avons vu quels étaient ces courtisans magnifiques ; nous voyons ce que valaient ces prétendues faveurs ; non pas que les rois de France et les gens de la cour n'eussent parfaitement rempli ce programme s'il en eût valu la peine ; mais, malheureusement, ils ne songèrent guère au Canada désert et pauvre, et les cadets de famille, réformés en ce pays avec les institutions seigneuriales, ne rêvèrent jamais, sans doute, de prendre pied à Versailles.

“ Les Américains ont attribué en partie au régime seigneurial l'infériorité de la colonie française : en cela ils ont suivi plutôt un vague instinct d'antipathie ou de déclamation,

(1) L.-O. Letourneux : *Répertoire National*, III, 283..

- qu'une raison juste et éclairée par une suffisante connaissance du sujet. Nous observerons seulement ici que cette institution fut au contraire, le seul mode pour lequel l'activité individuelle put suppléer à l'inaction royale, et on lui a dû une grande part du peu de bien qui s'est fait en ce pays ; si on avait fondé en même temps un vigoureux système municipal, si on avait établi la liberté commerciale, répandu quelque instruction, inculqué aux colons la salutaire habitude qu'ont les Américains, partout où ils s'établissent, de se réunir, se concerter et aviser, dès d'abord, à leurs intérêts communs, il est probable que, malgré le peu de concours de la mère-patrie, la différence eut été bien moins forte entre les deux colonies." (1)

Sir Louis-H. Lafontaine, le savant juge qui a si judicieusement porté la lumière dans tous les recoins de la tenure des terres au Canada, exprime la même idée que nos historiens : " L'institution féodale introduite en Canada par les rois de France, telle que modifiée ensuite par des lois spéciales pour l'adapter à l'établissement d'un pays nouvellement acquis à la couronne de ces rois — pays couvert de forêts gigantesques, habité uniquement par des hordes sauvages— a été regardée par les hommes impartiaux comme éminemment calculée, dans l'origine, pour assurer le succès de cet établissement. En effet, dans les circonstances où la colonie de la Nouvelle-France a été fondée, on ne pouvait s'attendre que la masse des premiers colons qui, tôt ou tard devaient devenir propriétaires du sol, pût apporter avec elle d'autres moyens que son énergie et son amour du travail, pour concourir à jeter les fondements d'une nouvelle patrie dans le Nouveau-Monde."

Lorsqu'il s'est agi d'organiser la colonisation des cantons de l'Est, vers 1830, les défricheurs anglais et écossais, déjà établis sur les lieux, demandèrent l'adoption du système seigneurial canadien, disant que celui-ci répondait mieux que tout autre aux besoins de leur situation. Naturellement l'Angleterre refusa—à cause du moyen-âge! — et trente ans plus tard, les Canadiens-Français formaient la majorité

(1) Rameau : *La France aux Colonies*, II, 65 110.

des habitants de cette partie du pays. Que penser d'un mode d'administration qui favorise encore aujourd'hui de semblables conquêtes ?

Le nord du Saint-Laurent nous appartient, mais il est en forêt. Ce qui fait défaut au colon ce sont les voies de communication, le moulin à farine. Ayons recours à la tenure seigneuriale et nous renouvellerons les miracles des défricheurs d'autrefois.

N'est-ce pas à bon droit que les Canadiens-Français protestent contre les insinuations des écrivains étrangers qui sèment à travers leurs articles et leurs livres les mots : servage, droit du seigneur, autorité absolue, rentes seigneuriales, moyen-âge, système usé, dans le dessein de ravalier un pays et des hommes qu'ils n'ont point étudiés ?

Le moyen-âge ne fut pas une époque toute d'ignorance et d'abus, loin de là : à côté des choses qu'on lui reproche, il a possédé de nobles institutions, mais les écrivains dont nous parlons n'emploient le terme " moyen-âge " qu'en mauvaise part, sachant bien qu'il rappelle à l'imagination de leurs lecteurs une époque où les paysans étaient attachés à la terre et se vendaient avec elle ; où ils ne pouvaient se marier ni changer de profession sans la permission du seigneur ; où les impôts ne pesaient que sur eux ; où l'esclavage enfin, était la condition ordinaire du peuple des campagnes. Et poussant plus loin ce procédé de fausse représentation, ils vont jusqu'à mentionner avec adresse les dentelles, les beaux habits, les grandes manières de nos seigneurs. Versailles, la cour de France, les traditions de la noblesse, cités à propos viennent confirmer les préjugés qu'on nous inculque. Si nous disions à présent que nos seigneurs n'avaient rien ou presque rien de commun avec la noblesse de race ; qu'ils n'allaient jamais exhiber leurs dentelles à Versailles ni ailleurs ; et que, en fait de grandes manières, ils avaient celles des hommes de cœur et non pas celles des gens de cour, nous surprendrions bien des personnes aux États-Unis, en Angleterre et en France, tant il est vrai que ces deux mots : seigneur et féodalité, compris d'une certaine manière, prêtent au dénigrement en Europe et en Amérique.

Des seigneurs dont les femmes et les filles labouraient la

terre ; des seigneurs qui, à leur mort, laissent des familles aux prises avec la pauvreté ; des seigneurs dont la vie entière était consacrée aux plus rudes travaux—et on a eu l'aplomb de les comparer aux courtisans de Versailles ! Nous voyons en eux au contraire, des fondateurs, des travailleurs, des patriotes. Tout le dix-septième siècle est employé utilement par ces hommes dévoués ; ils défrichent la forêt, ils créent des établissements stables, ils exécutent, en un mot, ce que le roi ne veut pas faire et ce que les compagnies privilégiées eussent dû accomplir, comme elles y étaient obligées par leurs chartes.

Des seigneurs, oui ! ils se comportèrent en seigneurs, lorsque la politique française nous eut mis en guerre contre les Anglais ! A peine commençons-nous à respirer, après les durs labeurs des premiers défrichements qu'il nous fallut prendre les armes. Les seigneurs et les habitants étaient alors sur le point de jouir de leurs travaux de colonisation ; fils ou petits-fils des pionniers du Canada, ils allaient, eux, la deuxième ou la troisième génération, ressentir un peu de bien-être — mais non ! l'heure de nouveaux sacrifices venait de sonner : on servit la cause du roi—et quand les luttes furent terminées, lorsque l'étendard fleurdelisé repassa la mer, le seigneur et l'habitant étaient ruinés, écrasés, abandonnés ! Voilà leur histoire à ces hommes de courage qui n'ont connu ni les splendeurs des palais, ni les enivrements du pouvoir, ni la richesse, ni les récompenses de leur dévouement.

BENJAMIN SULTE.

NOTION DE LA LIBERTE. (1)

III

Certes, il est relativement facile d'expliquer l'essence et la nature de la liberté, au moins dans ses premiers éléments, d'en faire voir l'importance, de poser enfin cette vérité comme dogme capital sans lequel tout ce monde-ci ne serait que chaos, ténèbres et désespoir. Mais, arrivé à la liberté d'application, son droit d'exercice à l'extérieur, le problème semble bien autrement compliqué. Car, les données sont d'un tout autre ordre ; aussi nombreuses notamment que les diverses facultés chez l'homme, aussi diverses que les états de société au milieu desquels il est jeté. C'est en entrant en rapport avec tout ce qui l'entoure, à chaque instant de sa vie, que l'homme détermine en même temps que la sphère de sa propre activité, celle de sa propre et responsable liberté. Avec quels rapports ne faut-il pas compter pour marcher à notre fin par cet aride sentier que nous nommons la vie ? Aussi, la philosophie, science de raison, n'ayant jamais pu arriver, par ses seules forces, à la connaissance du principe éminent de liberté, dans son concepte le plus élevé, il faut qu'elle s'abaisse encore et confesse son impuissance quand nous voulons chercher la théorie de son application. Qu'y a-t-il d'étonnant en cela messieurs ? La religion seule, ayant pu révéler à l'homme la nature de ses rapports avec Dieu et les autres êtres, où chercher ailleurs l'origine de tous les devoirs et de tous les droits, d'où procède l'immense variété des libertés individuelles et sociales ?

La liberté est un de ces droits nombreux innés chez l'homme. C'est un droit, car dire que l'homme a besoin de cette faculté précieuse pour arriver à la fin qu'il doit attein-

(1) Conférence donnée, à l'Institut de Québec, en 1881.

dre et qu'il n'a pas droit de s'en servir, c'est une contradiction et une absurdité dans les termes. Ce droit, de plus, est indépendant de toute société, j'entends de toute société hors celle entre Dieu et l'homme, il découle du premier devoir auquel nous sommes tenus de nous conformer et auquel tout doit être subordonné comme moyen : aimer Dieu de tout son cœur de toutes ses forces, de toute son âme. C'est un droit inné. Mais qu'est-ce que l'exercer, sinon suivre en toutes choses et par amour la volonté divine ? Le devoir en tout voilà la source de notre liberté, du droit à notre liberté. Aussi, j'appelle maintenant liberté, *l'éloignement de l'obstacle devant le développement naturel et légitime de nos facultés*. C'était tout à l'heure *la volonté non empêchée*, c'est plutôt maintenant *nos facultés non empêchées*, dans leur exercice *légitime* que la volonté dirige. Nous pouvons certainement posséder pleinement notre libre arbitre, la liberté de *tendre naturellement* sans, pour cela, pouvoir exercer nos facultés à l'extérieur et la distinction est aussi simple que naturelle. En d'autres termes, nous pouvons faire abstraction de la liberté dans son essence et son principe et, de là, la considérer dans ses opérations. La distinction est éminemment pratique aussi ; car, à l'extérieur, la liberté varie avec tous les âges, toutes les situations, tous les états de société. Les individus sont également libres, leur liberté considérée d'une manière intrinsèque ; mais ils ne sont pas également responsables.

Pour déterminer notre acheminement vers la fin pour laquelle nous avons été créés, il faut suivre la voix de l'ordre, la direction de la loi qui est grâce et nature et hors de laquelle il n'y a plus ni devoir, ni droit, ni liberté. Ainsi, l'école thomiste définit la liberté "une puissance qui détermine les moyens en les ordonnant à la fin," ce qui est proprement faire tout en vue de Dieu qui est notre fin, ou suivre l'ordre dans l'amour, qui, selon St Augustin, ou est pratiquer la vertu, en un mot, faire son devoir. "La liberté, dit Lucien Brun, à son tour, si l'on en cherche une définition générale, n'est rien autre chose que la faculté garantie à l'homme d'obéir à la loi divine. "Dans son ouvrage de "l'Esprit des lois," Montesquieu a dit "que la liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on

doit vouloir et n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit point vouloir." Je vous le demande, messieurs, qu'est-ce autre chose que la faculté de faire son devoir ?

Or, la loi du devoir, seule règle conforme à la nature de l'homme, et à la fin qu'il doit atteindre, suppose deux choses : le commandement et l'obéissance. Loi, autorité, obéissance, voilà les conditions essentielles pratiques de la liberté. Aussi, St Thomas qu'on ne peut trop citer, il me semble, en ces matières, a proprement circonscrit ce domaine de notre liberté, quand il a écrit : " Que le libre arbitre puisse choisir entre divers partis, en conservant l'ordre de la fin, c'est ce qui constitue la perfection de la liberté, mais pouvoir faire son choix en s'écartant de cet ordre, ceci n'est plus que l'imperfection de la liberté." Ainsi, l'imperfection de la liberté se trouve justement dans la désobéissance à l'ordre, dans le mal même. Nous pouvons renverser l'ordre, faire le mal avec cette puissance terrible que nous nommons liberté. Rien n'est plus vrai ; mais c'est en cela qu'elle se perd, car le devoir et le droit disparaissent. Il ne manque pas d'esprits de notre temps qui ont voulu y voir une condition de liberté parfaite, et, quoique la raison, le bon sens se refusent à une pareille absurdité, les conséquences méritent d'être développées plus au long qu'il ne conviendrait d'ordinaire à cause de ce qui va suivre.

Par cette raison simple que tout être est soumis à une loi de direction quelconque, soit pour atteindre sa fin, soit pour s'en détourner, quand il s'agit de l'homme, si celui-ci se prévaut de sa liberté pour désobéir aux lois de sa nature et à celles qui lui sont prescrites par Dieu lui-même, il faut qu'il obéisse à quelqu'autre. Mais, le drame est entre Dieu et lui. Désobéissant à Dieu, il obéit à lui-même nécessairement. Obéir à soi-même, c'est mettre son autorité à la place de l'autorité divine. C'est faire sa propre loi ; c'est établir sa volonté et sa raison maîtresses indépendantes. En d'autres termes, c'est nier Dieu même pour se mettre à sa place. Car, pour aller au fond de cette folie qui est le renversement de tout ordre créé, c'est dire à Dieu : Vous n'êtes pas le souverain maître absolu de toutes choses, dans l'univers. Je ne suis pas votre créature. Il n'existe, par conséquent, aucune

dépendance entre vous et moi. Pourquoi vous adorer ? Le devoir que vous m'imposez est une chimère : il n'existe nulle part. Ma loi, c'est moi-même. Je suis mon principe et ma fin. Voilà où conduit la licence. Et je ne fais pas là un paradoxe en avançant que le grand péché de notre temps, sur la liberté, conduit à ces monstrueuses conséquences. Je sais bien que la licence est au fond, l'hérésie de tous les temps, de tous les instants même, puisque le mal n'est à proprement parler qu'une licence. Mais les trois siècles qui précèdent ont voulu donner dans le chaos particulier de l'émancipation humaine. Liberté illimitée, voilà le titre en résumé de toutes les fausses doctrines modernes. Il faudrait ignorer la plus commune histoire pour dire le contraire, depuis un siècle que la révolution nous joue ce thème favori avec variations de doctrines humanitaires, sur tous les tons. Qui n'a entendu ce concert de niaiseries malfaisantes donné par tous nos socialistes et communards. Je remonte aux principes constitutifs mêmes de la liberté ? et je dis qu'elle ne peut exister individuellement ni socialement en dehors du devoir. Je dis que la non-soumission à la loi est la négation de la liberté. "Quelle a été, dit C. Périn, dans son fameux ouvrage "des lois de la société chrétienne," quelle a été l'immense folie du 18ème siècle et des encyclopédistes ?" L'immense folie du 18ème siècle et des encyclopédistes, ç'a été l'*autonomie de la raison humaine*, avec la bonté native de l'homme. C'est la croyance que l'homme est son propre maître, le maître de ses actions, son propre principe, sa fin, sous le masque d'une liberté absolue en tout. Et c'est aussi notre aveuglement. "Le fond des erreurs modernes, dit Lucien Brun, c'est l'infatuation de la liberté prise pour elle-même," c'est-à-dire, la raison seule conduisant la volonté, c'est-à-dire la négation de tout pouvoir suprême. C'est cette liberté sans limites dont J. Simon a été forcé de dire, en rendant témoignage à la vérité, cette fois : "Les théoriciens qui croient servir la liberté en demandant la liberté absolue et sans limites, se confondent dans leurs pensées, car la liberté de tout faire est la négation de la liberté, la négation de la société, la négation de l'humanité." Voilà pourquoi, faire mal loin d'être une condition

de la liberté en est proprement l'imperfection, comme s'exprime St Thomas, la négation de tout droit et le renversement de tout ordre social. Mais, il est curieux de voir ce que la sagesse antique, à certains temps, en a pensé. Je la prends chez les Grecs raisonneurs qui résument, eux, toute sa philosophie. Dans un des entretiens de Socrate, conservés par Xénophon et cité par M. Charles Périn, on trouve le dialogue suivant : " Enthydème, croyez-vous que la liberté soit pour l'homme et pour la société une belle et grande chose ?—Assurément, c'est un très grand bien.—Celui qui est dominé par les voluptés sensuelles et, qui, enchaîné par elles, ne peut faire le bien, croyez-vous qu'il soit libre ?—En aucune façon—Peut-être trouverez-vous qu'on est libre lorsqu'on fait le bien et que lorsqu'on est empêché de le faire, on n'est pas libre ?—Très certainement.—Très certainement donc, à votre avis, les intempérants ne sont pas libres ?—Non, certes, par Jupiter !" " La plus haute liberté, dit Chs Périn, à son tour, est assurément la liberté de remplir son devoir."

Le paganisme et avec lui l'antiquité, en général, ne comprirent point les droits de l'homme. ils eurent des notions confuses sur la nature des devoirs dérivant de ses rapports avec l'Être suprême. Aussi pratiquèrent-ils l'esclavage. Ou le pouvoir fut arbitraire dans son unité et s'arrogeant l'origine du devoir et du droit, il écrasa la liberté des peuples : ce despotisme n'ayant aucun frein. Ou le pouvoir, au contraire, fut divisé dans les masses auxquelles on en attribuait aussi l'origine, et le même asservissement renaquit, parce que personne ne se crut obligé, au fond, d'obéir à son égal. On obéit alors à soi-même. Mais, le despotisme de la foule, la tyrannie des passions . . . , quelle différence y a-t-il avec le despotisme d'un seul qui courbe tout selon ses passions à lui-même ou celles de qui il croit tout tenir ? Aussi, il y avait un immense vide dans les institutions politiques anciennes. C'étaient de ces sociétés non constituées, qui, comme de grands corps malades, sont toujours bouleversées parce que la nature travaille sans cesse à reprendre son empire et à ramener à l'état normal, quoiqu'on ne l'aide pas. Ou ne comprenait pas, je le répète, que, seul, le devoir est le grand remède, la suprême garantie de toute liberté.

IV

L'autorité et l'obéissance : d'une part, quelqu'un qui commande, de l'autre, quelqu'un qui se soumet, le tout en vertu d'une loi : voilà le jeu de notre liberté. Rien d'intéressant comme d'entendre là-dessus un vieux jurisconsulte chrétien, Châtereau-Lefebvre, dans son "Traité des fiefs et de leur origine." Le tout en est emprunté au célèbre auteur, Chs Périn que j'ai cité souvent et qui m'a beaucoup servi pour ce travail. Châtereau-Lefebvre, aussi théologien que jurisconsulte, a dit avec une éloquence naïve : "Sitôt que la lumière de la grâce divine illumine un cœur, il court allégalement où son devoir le porte ; le commandement de son supérieur ne lui sert que de signe de ce qu'il doit faire. Il obéit non seulement pour le mérite de l'obéissance, mais pour l'affection qu'il a de se porter à son devoir ; toute sa volonté, toutes ses puissances y sont dévouées : se peut-il imaginer une plus grande marque de liberté ? Où l'esprit de Dieu est, la vraie et entière liberté se trouve. Qu'est-ce que l'esprit de Dieu sinon l'amour ? Tellement que le sujet qui se porte à son devoir, par amour, qui obéit aux commandements de son supérieur, par charité, est parvenu au plus haut point de liberté. Si, de la part du supérieur, cette même charité, je veux dire que ce soit l'amour qui lui suggère les commandements qu'il donne, la liberté du sujet paraît encore d'avantage, d'autant que cet amour réciproque qui oblige l'un à bien commander et l'autre à bien obéir les conjoints tous deux, de sorte que l'on peut faire abstraction de l'autorité qui commande et de la sujétion qui obéit et voir deux personnes qui accomplissent parfaitement leur devoir, l'une en commandant, l'autre en obéissant. Peut-on souhaiter une plus grande liberté ?"

Mais, il est peut-être difficile encore d'obéir que de commander. Aussi, une condition impérative, je dirai une loi qui ressort évidemment de cette doctrine, c'est celle du sacrifice. Voilà une des conditions sous lesquelles vous avez été appelés à la liberté qu'annonce St Paul. Les enseignements du divin maître sont précis là-dessus : "Celui qui ne prend pas sa croix pour me suivre, n'est pas digne de moi. Ou si quel-

qu'un veut être des miens, qu'il prenne sa croix et me suive." Il faut donc que notre nature se sacrifie.

Mourir à soi-même ; voilà sans doute le plus haut point de la vertu chrétienne ; mais c'est aussi le dernier mot de la liberté. Où est l'étrangeté de cette doctrine ? Je vous l'ai dit. La plus grande, la plus sublime leçon de liberté qu'il fut donné à l'homme de recevoir, sur la terre, ne fut-ce pas sur le Calvaire lui-même ? Ce fut quand le Fils du Dieu vivant daigna, en obéissance à son Père, descendre sur cette terre d'esclavage, revêtir notre pauvre humanité et dans une extase d'amour, consommer *le sacrifice de la croix*. Ponens caput..... expiravit. Dans ce drame immense de la croix, je vois tous les éléments de la liberté : commandement de la part du Père, obéissance de la part du Fils, et la loi du St. Esprit, la loi de l'amour qui s'appelle le sacrifice.

Dans Platon, ce sage dont la doctrine est fondée sur la raison humaine seulement, l'idée du sacrifice manque déplorablement, car il ne promet d'autre paix que celle trouvée dans les passions satisfaites : Nul combat, nul sacrifice. D'un autre côté, c'est dans la propre activité de l'âme dirigée par la vertu, que cette autre lumière antique, Aristote, veut que nous trouvions notre propre fin, notre souverain bien. Le sacrifice n'est pas encore entier, puisque cette vie n'est pas totalement subordonnée à une autre et que la liberté se repose en deçà, c'est-à-dire dans le seul plaisir de l'âme qui contemple ses vertus.

Dans l'esprit de l'antiquité païenne que ces deux sages ont personnifiée autant par l'élévation de leurs doctrines que par l'éclat de leurs talents, les forces de la raison humaine seulement, voilà les limites posées à notre liberté. L'on comprendra maintenant, pourquoi, avec de pareilles idées, le dialecticien, le raisonneur Aristote a pu arriver à se convaincre que " par nature même il y a des hommes faits pour l'esclavage comme il y en a de faits pour la liberté." Et que dire du reste des philosophes anciens qui suivent dans la carrière avec moins d'éclat encore que ces deux athlètes de la sagesse antique ? Que dire des législateurs avec leurs lois destructives de tout être, de toute nature, de toute liberté dans l'individu, dans la famille et dans l'état

qui les absorbait? Quel asservissement! C'est en général, sur l'homme et sa raison débile et vouée à toutes les erreurs, que l'antiquité païenne appuie son dogme de la liberté, je le répète, et Bossuet ne s'étonne pas de rien quand il dit "qu'il est incroyable tout ce que la philosophie a fait d'efforts pour soutenir les institutions anciennes" ou sauver la liberté. Voyez-les ces sociétés anciennes! Voyez Rome aux plus beaux temps de son histoire, à cette époque même qu'on peut appeler la jeunesse de la liberté. Voyez Athènes, la patrie des philosophes que St Jean Chrysostôme appelle, sans détour, "la patrie des démons." Je vous scandaliserais si, l'histoire en main, j'allais entreprendre de vous montrer ce que ses sages enseignaient publiquement et en plein air. Et, qui le croirait? Nos modernes, dans leurs rêves de liberté et d'émancipation absolues, en plein temps de christianisme, se sont-ils aperçus jusqu'à quel point ils singeaient l'antiquité?

Qu'est-ce que le rationalisme moderne sinon cette souveraineté de la raison préconisée par Platon et Aristote?

Le rationalisme moderne fait aussi trouver sa liberté en elle-même. Suivant lui, l'homme est la raison souveraine, une partie de l'esprit qu'il prétend répandu par tout l'univers. Un philosophe d'une grande renommée et qui fait école, en France, celui qui a, si je ne me trompe, essayé d'escalader le mystère de la Sainte-Trinité lui-même, M. Cousin, chef et père de l'éclectisme a dit: "Au moins, vous ne nierez pas que le bien de l'homme consiste à être libre. Le premier principe de la morale peut se résumer ainsi: *Etre libre, sois libre!*" Vous voyez. Mais voici le plus beau modèle de doctrine, en ce genre, qui se puisse trouver: "La liberté morale n'est point donnée en vue d'une fin, dit M. Coignet, auteur de "la Morale Indépendante." C'est une cause active qui contient en elle-même, sa propre fin. Elle ne se rapporte point à un ordre antérieur et ultérieur à l'homme qu'on appelle la volonté de Dieu ou la loi universelle du monde. Mais," écoutez bien "elle constitue elle-même l'ordre humain. L'homme, dit-il, est libre, parce qu'il est *la cause créatrice* et l'agent responsable d'une fin qui lui est propre. Cause, fin et agent de sa propre fin.

Vous entendez, *cause, fin et agent de sa propre fin*. L'homme est Dieu lui-même, l'Être souverain, quoi ! Et que fait cette étrange *Puissance infinie qui a peut-être des bornes ?* Elle tire laborieusement son plan d'elle-même et le remplit par son propre effort." Mais il faut voir comment elle s'y prend. M. Coignet continue : "se saisissant lui-même en tant que cause, en se reconnaissant comme tel, l'homme revêt, dans la nature, une dignité et une grandeur uniques. La liberté considérée comme moyen, dit-il, n'est respectable que conditionnellement et si elle réalise sa fin." Il serait difficile d'être plus clairement impie et absurde. Du reste, nous le voulons ainsi que la liberté, si elle ne réalise pas la fin que nous devons obtenir par elle, soit irrespectée. Plutarque a dit : "L'homme est l'outil de Dieu." La liberté, est l'outil de l'homme. Si l'outil blesse la main de l'ouvrier, qu'il soit tenu pour inutile et mauvais ! Que la liberté soit méprisée, si elle n'aide pas la fin de l'homme !

M. Lucien Brun soutient qu'au fond du rationalisme et de toutes les erreurs modernes, nous pouvons retrouver l'idée de l'homme créant lui-même l'autorité ; l'autorité, une des sources de la liberté. Et, je dois le dire, aussi, en passant, qu'est-ce que le libéralisme catholique, sinon encore, la liberté prise pour elle-même, cette négation de toute autorité la raison se constituant à sa place, l'idole des volontés et des cœurs ? Sous le masque de Raison, que les révolutionnaires ne comprirent point, voilà quelle a été la déesse portée sur l'autel sacrilège. La morale indépendante pure, le mépris de l'autorité, le rationalisme, voilà une des formes sous lesquelles, de tout temps, mais surtout depuis trois siècles, l'erreur bat en brèche la liberté des peuples.

Quand nous voulons aller à l'origine, nous remontons à une de ces époques mémorables où le christianisme, après avoir dénoué les chaînes de l'esclavage et cimenté les liens sociaux, nous donnait déjà et promettait à notre impatience dans un avenir prochain, une somme d'équilibre politique et de liberté, telle qu'on n'en avait jamais imaginé dans le monde. L'histoire en est là, et dans un admirable traité de politique de nos jours, un grand esprit, entre autres, Balmés l'a dit : Au moment de la prétendue réforme protestante, nous marchions rapidement à la solution des divers problè-

mes qui agitaient la société. Nous allions peut-être assister à l'une de ces éclosions magnifiques de civilisation qui suivent invariablement une longue semence d'idées saines dans le champ social. Nous gravissions, enfin, ces hauteurs où la liberté comme la victoire semble avoir attaché son drapeau, comme sur une citadelle forte. Tout-à-coup, l'ennemi parut, l'ennemi séculaire. La guerre, mais celle qui est la plus funeste, la plus terrible, la guerre de religion s'alluma par toute l'Europe. Le protestantisme brisa l'unité et la concorde entre les peuples chrétiens. L'histoire du libre-examen est celle de la secousse la plus profonde, de la déviation la plus épouvantable qu'on ait vue dans la chemin de la licence. Trois siècles sont passés, et que nous reste-t-il, sinon à admirer, malgré pourtant de dures leçons providentielles, comment, au milieu du flot des doctrines subversives inondant notre civilisation moderne, et procédant de cette funeste réforme, le courant de la vérité chrétienne a été assez puissant pour résister. Il a fallu que le sang chrétien qui coule dans nos veines depuis des siècles, eût une vivacité, une force vraiment surhumaines. Car, à cet arbre délicat de la liberté, ce n'est pas une terre labourée de ruines qu'il faut. Il faut un sol préparé, réchauffé par le soleil de la vérité, de la justice, fécond, enfin, par ce qu'on peut appeler, pour me servir de l'expression d'un grand écrivain, *la taille du sacrifice*. La liberté est vraiment un arbre magnifique, mais qui croît sur les hauteurs, qui n'a poussé un tronc robuste, des rameaux vigoureux, qui n'a porté des fruits que sur un sol chrétien. Examinez-le. Descendez jusqu'à ses racines, puis en remontant à la surface où il a grandi, considérez ses dimensions, ses rameaux nombreux et étendus qui sont autant de libertés particulières, à travers lesquelles il semble que la civilisation s'est élancée pour produire les plus beaux fruits. Rien qui ne porte l'empreinte de ce divin jardinier qui, après avoir maudit le figuier sec, a fait germer la vigne au vin généreux.

Il resterait encore les libertés sociales et les libertés purement politiques. Chacun de ces thèmes est un sujet écrasant pour une simple conférence. J'ai dit qu'il ne pouvait exister de liberté sans autorité. Sans doute il faut qu'il y ait

des garanties contre ses abus et c'est là que commencent les libertés politiques. Rappelez-vous néanmoins, même en tenant compte de la proportion, qu'il est plus facile de compter les gouvernés qui ont manqué aux gouvernants que les gouvernants qui ont manqué aux gouvernés. Les peuples ont trop souvent crié à la tyrannie. Certes, le danger n'est pas contre les abus du pouvoir, de notre temps. Il n'y a peut-être pas une souveraineté qui n'ait été contestée, dans ce siècle de contestations par excellence. Tous les systèmes possibles ont été émis sur l'origine du pouvoir, sur sa garantie et son équilibre. Les institutions politiques doivent, à la vérité, avoir pour objet de protéger, de sauvegarder la liberté. Mais étant donnés des hommes gouvernants d'autres hommes, où trouverons-nous cette garantie ? Sera-ce dans l'absolutisme où conduit toute souveraineté fondée sur la raison ? Alors, nous voilà transportés en pleine antiquité. Dans la cité de Platon, l'antiquité proclame la toute-puissance de l'état absorbant l'individu et la famille. Sera-ce dans l'indépendance absolue, dans cette égalité athénienne ou romaine où tout le monde est souverain, selon Rousseau et selon aussi les données historiques ? Alors, je le répète, le despotisme d'un seul vaut-il mieux que celui de plusieurs ? Depuis notamment trois siècles, les états sont en proie aux sophismes et aux révolutions. On n'a plus obéi aux puissances supérieures, on a voulu nier que Dieu fut l'origine de tout pouvoir humain. La conséquence est que jamais ce pouvoir n'a été plus contesté, ni plus avili. La vieille tyrannie légendaire a reparu, plus féroce peut-être que la barbarie, aussi ennemie qu'elle de la vraie civilisation.

Après avoir dit que ce n'est pas sur la nécessité de l'autorité, mais bien sur l'origine, sur l'étendue de son domaine que les philosophes et les jurisconsultes se querellent," Lucien Brun ajoute avec le charme ordinaire de sa diction : " C'est dans la doctrine de l'origine et de la fin divine du pouvoir social, dans cette doctrine seule que la raison peut découvrir et, par elle, la politique réaliser des garanties pour toutes les libertés contre tous les despotismes. Cette conception chrétienne rencontre la contradiction du rationalisme et de la révolution." Puis il rapporte le passage sui-

vant que je me permets de vous citer moi-même. Ecoutez Proudhon : " Une critique supérieure nous conduit à reconnaître, d'un côté; que, hors de l'église chrétienne et catholique, il n'y a ni Dieu, ni théologie, ni religion, ni foi; d'autre part, que la société doit être fondée sur la justice pure, raison pratique du genre humain dont l'analyse et l'expérience s'accordent à démontrer l'incompatibilité dans l'ordre social, avec la conception d'un monde surnaturel, avec la religion. L'Eglise croit en Dieu, elle y croit mieux qu'aucune autre secte. Elle est la plus pure, la plus complète, la plus éclatante manifestation de l'essence divine, et il n'y a qu'elle qui sache adorer. L'Eglise de Rome, malgré tant et de si formidables défections, est la seule légitime." Mais, immédiatement après cet aveu si précieux pour la vérité, le terrible révolutionnaire se pose la question suivante : " D'où vient, alors, qu'elle souffre de toutes parts contradiction ? Il répond : " Ah ! c'est que l'âme humaine, bien qu'elle se dise religieuse, ne croit, en réalité, qu'à son propre arbitre ; c'est qu'au fond elle estime sa justice plus exacte et plus sûre que la justice de Dieu." Entendez-vous, *la justice de la révolution plus exacte et plus sûre que celle de Dieu ?*

Voilà l'abîme qui nous sépare d'elle. Les schismes, quels qu'ils soient, religieux ou politiques, les grandes erreurs sociales sans doute sont inévitables et ce sont de ces épreuves que la providence envoie, à certains temps marqués dans ses décrets éternels qu'il n'est pas permis à l'œil humain de sonder. Mais toutes les erreurs religieuses et politiques de notre temps semblent remonter au libre-examen et procéder d'après lui. Rappelez-vous, que ce sont toujours les révolutions religieuses qui opèrent de près ou de loin les révolutions politiques. C'est là de la raison et de l'histoire. Maintenant l'on dit, il y a deux états de choses distincts à l'heure actuelle : c'est le calme *ou le progrès* des peuples réformés à côté du trouble de la révolution chez certains peuples catholiques. Je sais qu'il y a eu des volumes consacrés à établir l'existence de pareil scandale. Mais, aujourd'hui, il n'est pas un homme instruit qui oserait émettre de semblables opinions contre toutes les données de l'histoire contemporaine et contre la science. Si telle était la vérité, il

me suffirait de dire : Ne vous fiez pas à la superficielle apparence ! Que peuvent prouver, par exemple, la pétrification séculaire de certains peuples asiatiques ou africains qui vivent dans l'ignorance la plus grossière, dans l'abrutissement le plus complet ? Où se trouve la lutte, là aussi se trouve la vie. La décadence physique même, quand elle arrive à son terme, avant encore d'entrer dans les dernières phases de l'agonie, n'a plus assez de force pour se débattre. Qu'est-ce donc que la décadence religieuse et morale ? Attendez les jugements de Dieu. Si les sociétés réformées, d'ailleurs, conservent un reste de vie religieuse et sociale, elles ne sont que des épaves du naufrage. Flotteront-elles longtemps ainsi à la surface des grandes eaux ? Un temps viendra certainement où la tempête s'élèvera. Heureuses alors celles que le vent de la grâce aura ramenées au rivage primitif, avec leurs débris. Nous serons les premiers à les accueillir et à les embrasser dans une fraternelle étreinte : le catholicisme est une religion d'amour. Mais, ne l'oublions pas, un très éminent esprit l'a dit, le catholicisme est encore une grande école de respect. Quel aveu, pour nous, quand l'on sait surtout que cet homme, M. Guizot, est un de ceux qui ont essayé de couvrir la prétendue réforme de l'excuse d'une *émancipation nécessaire*, aux grands applaudissements des protestants de ce siècle !

Oui, le catholicisme est une grande école de respect. C'est pour cela, aussi qu'elle est une grande école de liberté.

Bénédissons et remercions la Providence de nos avoir faits les disciples de cette grande école du respect et de la liberté. Nous surtout, dans notre jeune pays, ne l'oublions jamais : la religion nous a fait ce que nous sommes. C'est son esprit de lumière qui nous a guidés à la conquête de toutes nos libertés. Au milieu de nos luttes de tous les jours, souvenons-nous que notre tradition à nous, c'est la fidélité aux principes religieux. Un écrivain de notre histoire même, M. Garneau, de regrettée mémoire, l'a dit : " La force d'un peuple s'appuie sur ses traditions." Ce que nous avons à craindre, nous, ce n'est pas l'absolutisme, l'autocratie absolue. Plus heureux que certains de nos frères qui luttent encore actuellement, quoique avec une énergie persé-

vérante, nous avons combattu et nous avons conquis toutes les libertés possibles. Ce que nous avons à craindre, nous, c'est l'excès même de nos libertés.

Qui ne redoute, à l'heure qu'il est, le flot toujours montant de la démocratie malsaine? Je ne pense pas, qu'en aucun temps de l'histoire, l'esprit d'insubordination ait envahi toutes les classes de la société chrétienne comme aujourd'hui. Et, je ne vois qu'une société païenne, dans les annales du monde, qui ait exilé ses défenseurs, ses grands hommes, Athènes. Le nivellement social, le communisme vient de bannir de France, les instituteurs de la liberté européenne. Est-ce assez pour ouvrir les yeux de ceux qui s'épatent d'admiration devant les conquêtes de l'époque?

Français du Nouveau-Monde, deux fois baptisés dans le sang des héros et des martyrs, voulons-nous résister au courant qui menace de tout emporter? Gardons la foi de nos ancêtres; fidélité à notre histoire! C'est nous qui avons fait les premières conquêtes de la civilisation en Amérique. Si nous avons doté l'histoire du monde d'une de ses plus belles pages relatives à la liberté, c'est que nous étions croyants et catholiques; souvenons-nous de toutes nos forces que c'est par le Christ, fils du Dieu vivant que "nous avons été appelés à la vérité, par la vérité à la justice et par la justice à la liberté!"

J. E. PRINCE.

De l'utilité des corps religieux au Canada.

(Suite.)

“ Si vous voulez faire un chrétien de ce pauvre petit bonhomme de huit ou dix ans, dit Mgr de Ségur, mettez lui sans cesse sous les yeux, dans les oreilles, sur la langue, dans la mémoire, ce qui peut l'aider à se rappeler les vérités, toujours un peu abstraites, qui sont le fond de la religion chrétienne. Au lieu de lui apprendre à lire dans je ne sais quels livres insignifiants, apprenez lui à lire dans le catéchisme, dans l'Évangile, dans un résumé élémentaire de la morale chrétienne. Même avec ce secours de tous les instants, l'Église aura de la peine à faire pénétrer bien à fond la lumière vivifiante de la foi dans cette petite intelligence ; que sera-ce si l'enseignement de l'école reste en dehors de la pensée religieuse, laquelle seule, on ne saurait trop le redire, à la puissance de former des chrétiens, c'est-à-dire de vrais hommes de bien, des hommes de conscience, de cœur, de devoir.”

Pour moi, je le déclare, je préférerais voir mes fils d'honnêtes industriels que de les voir s'enrichir par des spéculations véreuses, j'aimerais mieux apprendre qu'ils ont donné une partie de leurs biens à une institution de bienfaisance que d'entendre dire qu'ils ont fait une affaire d'or en trompant quelqu'un ; je préférerais voir mes fils simples membres d'une congrégation de la Sainte-Vierge que de les voir président d'un club de jeux ; j'aimerais mieux les voir servir la messe tous les matins que de les voir tous les soirs dans les loges d'un théâtre, et, certes, le jour où je verrais mes filles se couvrir du voile des religieuses, je tomberais à genoux pour remercier Dieu de me payer au centuple les sacrifices que j'aurais faits pour elles.

Que m'importe que mes enfants remuent des trésors, et qu'ils deviennent millionnaires, s'ils aiment Dieu, ils iront leur chemin ; le reste, comme le dit N. S., viendra par surcroît.

Je tiens, mesdames, à ce que ma fille, devenue femme et à son tour mère de famille, soit et demeure honnête, bonne, vertueuse et pure.

Que faut-il donc à l'enfant pour en faire un homme, une femme, un chrétien, une chrétienne ?

“ L'enfant, dit M. Keller, comme le pauvre, comme le malade, a besoin avant tout de dévouement. Ce n'est pas assez pour lui d'un maître savant ; il lui faut dans ce maître un cœur qui s'ouvre à son cœur, une intelligence qui consente à descendre et à se faire petite, pour parler à la sienne, une âme d'où la foi religieuse déborde, et qui ne se lasse pas d'apprendre aux plus ignorants, aux moins bien doués à aimer Dieu, à connaître sa loi, à balbutier ses louanges, en même temps qu'à épeler les lettres de l'alphabet. Et cet apostolat qui recommence tous les jours, doit se continuer pendant vingt-cinq à trente ans avec des natures souvent rebelles, qui, à peine dégrossies, sont remplacées par d'autres non moins difficiles à former.”

“ Rien de plus facile, en apparence, pour une société qui roule sur des millions, que de voter tous les ans 200 à 300 millions de plus pour la bienfaisance et l'instruction officielle, que d'élever partout des palais pour les enfants et pour les pauvres, et que de payer largement les maîtres et les gardes-malades, chargés de les soigner. Mais tous les trésors de la terre ne sauraient payer ni remplacer la générosité des cœurs qui se donnent sans réserve, la vigilance du maître qui étudie et redresse le caractère de ses élèves, la tendresse de la sœur de charité qui sourit aux petits enfants, aux malheureux et aux mourants.” (Introd. aux Cong. Rel. p. XLVIII.)

N'est-ce pas dans nos écoles des Frères, que, malgré le nombre immense d'enfants qu'ils avaient sous leur soin et dans des écoles à peine suffisantes pour contenir leurs élèves, s'est formée cette génération de commerçants, d'industriels, d'ouvriers que l'on a vu fonder de puissantes maisons, de respectables citoyens, que l'on remarque à la tête des bonnes œuvres ? Et n'est-ce pas un peu dû à l'éducation des Frères de voir l'imposant et consolant spectacle de cette affluence dans nos églises, le dimanche et les jours de fête, de voir nos temples remplis de fidèles venant se courber devant la croix ? N'est-ce pas à cette éducation religieuse que l'on doit ce patriotisme dont font preuve nos citoyens le jour de leur fête nationale ?

N'est-ce pas dans nos collèges classiques que se sont formés tant d'hommes distingués dans l'Épiscopat, le clergé et les professions libérales ; ces évêques aux vues larges et patriotiques qui ont conduit leur troupeau à travers tant de difficultés, et lui ont conservé le poste d'honneur, auquel il

avait droit, dans cette réunion de nationalités diverses appelées à travailler à la prospérité de notre patrie ; ces Prêtres dévoués qui ont été pour le peuple un point de ralliement, un foyer de consolation, une école de religieux sentiments et de nationalité ; ces prêtres qui se sont mis à la tête des grands mouvements que réclamaient la religion et la patrie ; ces notaires aussi modestes que pieux qui ont été des exemples de vertu pour les familles dont ils étaient les confidents et les amis ; ces médecins laborieux qui, obligés dans ce pays, d'embrasser toutes les branches de la médecine qu'en d'autres pays l'on partage, guérissent, selon leur adage, quelquefois les malades, les soulagent souvent et les consolent toujours. Partout nous les voyons secourir les pauvres, soigner gratuitement dans les hospices et veiller avec la religieuse au chevet des pestiférés ; ces avocats distingués qui au Palais et au Parlement ont su réclamer les droits de l'opprimé et auxquels nous devons l'influence qu'ils ont conquis dans nos institutions politiques ; cette troupe d'apôtres que nous avons semés aux quatre coins du monde et qui, tout en évangélisant les nations, transmettent sur un sol éloigné les traditions de la patrie ; ce sont eux qui tracent ce sillon où s'étend la vigoureuse racine de l'arbre canadien, destiné à couvrir de son ombre le territoire qu'avaient tracé nos pères.

Oui, messieurs, c'est dans nos collèges classiques que s'est allumée cette flamme religieuse et patriotique qui anime cette forte race canadienne.

Il y a un siècle que, écrasée sous le poids du nombre, elle prenait le chemin de l'avenir au signal du dernier coup de canon français, sur le sol canadien. Et aujourd'hui elle se dresse imposante au regard des nationalités accourues pour en partager les dépouilles et se place comme le pilier de leur constitution et l'arbitre de leurs différends.

Et puis, messieurs, qui remplacera l'éducation que reçoivent celles qui sont nos filles, nos sœurs ou nos compagnes ? Quelle autre que la femme profondément religieuse sera digne de prendre soin de cette source des familles et des nations ? Laissez moi vous lire une page d'un philosophe chrétien pour mieux faire comprendre quel soin nous de-

vons apporter à l'éducation des filles, et bien nous persuader qu'il n'y a guère que la religieuse qui puisse élever à la religion et à la patrie des femmes dignes d'elles.

« L'humanité n'a point assez, pour se développer, de l'élément intelligent et raisonnable ; la rosée qui la fertilise et lui donne sa beauté, sa vigueur, c'est l'élément aimant que la femme seule possède et qui verse à ses racines les trésors de foi, d'amour, d'espérance, qui la nourrissent bien plus que ne peuvent le faire les faibles puissances de l'intelligence abandonnée à elle-même.

« L'intelligence personnifiée dans la puissance de l'homme représente la science humaine. L'amour personnifiée dans la femme représente la foi, c'est-à-dire l'action divine avec toutes ses grâces, ses révélations, ses bienfaisantes croyances. Or, qu'est-ce que c'est que l'intelligence comparée à la foi ? Qu'est-ce que c'est que la puissance de l'esprit comparée à celle du cœur ? L'espèce humaine, gouvernée par l'intelligence seule, tombe incessamment dans toutes les aberrations, les misères, les faiblesses que l'orgueil et l'ignorance enfantent, parce que l'intelligence se propose à la fois comme source, comme but et comme moyen de toute chose. Elle reste enchaînée dans les pauvretés d'ici bas. Gouvernée par le cœur, elle abdique, au contraire, sa puissance fragile et trompeuse, pleine d'erreurs et d'obscurité ; elle se confie à Dieu, elle se met en ses mains, elle vit dans les sublinités du ciel au lieu de ramper péniblement sur la terre. C'est l'amour qui fait tous ces miracles ; et c'est le cœur de la femme à qui Dieu a donné cet amour qui rayonne de toutes parts sur la société, qui réchauffe le petit enfant dans son berceau, qui l'instruit, l'élève et le fortifie quand il avance en âge, qui l'adoucit, le captive plus tard en anoblissant son cœur, en le préparant à tous ces tendres sentiments qui sont les liens de la société toute entière, et qui, contribuant au bonheur individuel, s'épanchent de tous côtés pour accomplir les devoirs de toutes sortes que Dieu commande aux hommes de remplir.

Toutes les affections de la famille ont pour centre, pour point de départ le cœur de la femme. Admirable privilège ! Sublime condition ! C'est du cœur de la femme que s'élève tout ce qui tend au ciel avec l'élément de la foi."

Certaines communautés encouragent la paresse !

Sans doute que les institutions de charité qui versent l'aumône au sein de la misère et la versent à pleine main, favorisent quelquefois un misérable qui ne mérite pas cette faveur ; sans doute que quelques ivrognes ou quelques débauchés s'y fient pour se livrer à leur intempérance, sachant que leurs femmes et leurs enfants seront protégés par les asiles. Mais ne sommes-nous pas nous-même exposés à faire la charité à ceux qui ne le méritent pas ? Allons-nous pour

cela discontinuer de faire la charité ? Nous sera-t-il même permis de ne pas faire la charité et pour cela de laisser mourir ceux que le malheur a jetés entre les mains de monstres humains ? N'en sont-ils pas plus dignes de pitié ? Mais les vicieux eux-mêmes, ceux que les passions réduisent à l'état de pauvreté et de misère ne sont-ils pas aussi nos frères, et faut-il les abandonner à leur sort ? La douceur, la charité, ne contribueront-elles pas à les ramener dans les sentiers de la vertu ? Et qui sait ce qui les a conduit dans ce borbier d'où ils ne peuvent s'arracher qu'avec notre secours ? Qui connaît ceux qui seront demain au coin de la rue pour demander l'aumône ; qui peut prévoir que dans un avenir prochain nos enfants n'iront pas aux asiles demander le pain que nous aurons refusé aux orphelins de la veille ? Pauvres femmes martyrs de votre dévouement, pauvres petits êtres abandonnés, faut-il vous laisser mourir sur la voie parce que vos maris, vos parents sans entrailles vous maltraitent et vous privent de leurs secours, sous prétexte qu'ils s'appuieront sur nos aumônes pour continuer leur crapuleuse vie ? Est-ce que Dieu arrêtent sa lumière parce que ceux qui le blasphèment en profitent ? Va-t-il empêcher la terre de produire parce qu'une partie des humains abusent de ces biens pour l'offenser ?

“ Hélas, oui, dit l'abbé Pinard (Bienfaits du catholicisme dans la Société, p. 285) il en a toujours été ainsi sur la terre et cela sera toujours : l'homme abuse de tout. Pour lui le mal est toujours à côté du bien. Quand, en Italie, en Espagne, vous voyez l'habitant cueillir sans peine sur la terre le peu dont il a besoin, et aller presque nu s'endormir au soleil, osez-vous murmurer contre Celui qui donne à la terre sa fécondité et entretient la chaleur bienfaisante du soleil ? Au contraire, vous bénissez à haute voix sa libéralité ; et, blâmant uniquement l'indolence de ceux qui en abusent, vous les engagez à mieux répondre aux intentions de la divine providence. Si donc vous voyez quelques hommes indolents compter sur la charité catholique et s'endormir nonchalamment entre ses bras, vous vous garderez bien de murmurer contre celle qui nourrit le feu divin de la charité : vous aurez toujours, pour sa générosité, des paroles de bénédiction ; et, blâmant ceux qui en abusent, vous les engagerez à mieux répondre aux intentions bienveillantes de la religion à leur égard.”

Mais, messieurs, pourquoi tant faire de raisonnement, quel est celui d'entre nous qui est digne des bienfaits du ciel à

notre égard ? Quel est celui qui n'en a pas abusé ? Peut-être celui qui en a le moins reçu ?

Vous prétendez distribuer vous-même vos aumônes, de crainte que les communautés encouragent la paresse ; mais qui vous fera connaître les plus nécessiteux et les plus dignes de votre charité ? Qui vous désignera ces pauvres honteux que la sœur de charité visite en cachette et sur lesquels se referme les portes de la discrétion ? Qui soignera à domicile ceux qui sont malades ? Qui recueillera les indigents qui manquent même d'abri ?

“ Vous qui parlez de faire exercer la charité par des personnes du monde, savez-vous bien en quoi consiste cette vertu divine ? Approchez de ce malade et voyez !..... Voyez-vous ces joues décharnées et couvertes de sueur, ce front chauve, ces yeux creux et inquiets, ces mains convulsivement agitées ? Entendez ces dents qui craquent, ces sourds gémissements qui s'échappent d'une poitrine brisée ? Approchez de cet autre lit et voyez !..... Voyez-vous cette figure pâle, ces yeux éteints, ces mains languissantes ? Entendez-vous ces cris plaintifs, ces prières déchirantes ? Approchez encore et voyez !..... ou plutôt baissez les yeux, détournez le visage : il y a sur ce corps des plaies dégoutantes..... Je ne vous ai parlé que de quelques malades, et je vous les ai présentés les uns après les autres. Que serait-ce donc si je vous les montrais tous réunis, comme ils le sont dans les hôpitaux ? Vous reculerez épouvantés. Eh bien ! pour exercer la charité, voilà la société au milieu de laquelle il faut vivre. Il faut entendre ces cris déchirants, répondre à cette voix plaintive, panser cette plaie hideuse, recueillir ce dernier soupir, ensevelir ce cadavre..... Et vous croyez que des hommes placés au milieu du monde s'arracheront volontiers aux fêtes et aux plaisirs pour accomplir de telles œuvres ? ” (L'abbé Pinard, id. p. 286.)

Mais, c'est à peine si l'on peut entendre parler de ces horreurs sans être tenté d'accuser d'indélicatesse ceux qui en causent.

Proclamons-le, il n'y a de capable d'une telle mission que la femme embrasée des feux de la charité, que celle qui “ jeune fille, renonce à tous les plaisirs du monde pour se consacrer au service de ces misères et de ses douleurs. Elle sacrifie toutes ces chères illusions, tous ces espoirs d'amour et de maternité qui sont le plus doux bonheur du cœur des femmes. Elle quitte ses parents, ses amies, sa maison ; elle dit adieu à tout ce qu'elle aime.

“ Désormais vous ne la verrez plus dans les fêtes, mais vous

la trouverez assise auprès du lit des malheureux ; vous la trouverez partout où quelque douleur se fera entendre, où quelque gémissément s'élèvera. Les mains pleines d'aumônes et la bouche de consolations, elle viendra sauver ou aider à mourir quiconque n'aura pas de mère ou de sœur auprès de lui, quiconque manquera d'aliments ou de remèdes. Oh ! c'est un beau spectacle que nous devons au christianisme, que celui de ces religieuses qui deviennent mères adoptives des souffrances humaines et que l'on trouve partout, même dans les lieux les plus dégoûtants et les plus immondes.

“ Nos malades dans les hôpitaux, les forçats dans les bagnes, les détenus dans les prisons, tous sont l'objet de leur dévouement et reçoivent leurs soins. Elles partagent la captivité des prisonniers, elles s'imposent les plus dures privations, elles surmontent toutes les répugnances, toutes les susceptibilités naturelles à leur sexe pour secourir le malheur.” (Belouino. De la femme, p. 472.)

Passé pour ces religieuses hospitalières encore, mais ces sœurs qui recueillent ces filles perdues, cachent leur misère et les dérobent à la honte qu'elles méritent, n'est-il pas vrai qu'elles encouragent le vice ? Et non seulement elles les recueillent et cachent leur misère, mais si elles sont pénitentes, elles en font des Magdeleines, soit qu'elles se jettent elles-mêmes dans leurs bras, soit que la justice les y contraigne.

Oui, messieurs, ces religieuses, et nous en avons en Canada, remercions-en Dieu, “ on les trouve même auprès de ces femmes que la société repousse et rejette, de ces femmes qui n'ont plus de nom, plus de famille, et qui vivent dans le déshonneur et la fange ; car partout elles voient des membres de Jésus-Christ et si profondes que soient leurs plaies, si grande qu'en soit l'horreur, leur charité y porte remède.”

J'ouvre l'Évangile et j'y vois que trois femmes coupables paraissent devant Jésus. La première, Marie Magdalaine, était une Galiléenne ; elle vint se jeter aux pieds du maître et en obtint son pardon en lui témoignant un grand repentir. La seconde était une Samaritaine ; ce fut Notre-Seigneur qui la prévint. Il alla à elle et toucha son cœur par les

bonnes paroles qu'il lui adressa. La troisième était une juive; elle fut amenée de force devant Jésus par les Phari-siens et elle tremblait d'entendre prononcer sa condamnation. Mais le Sauveur, qui est la justice même, la rassure. Il lui remet ses fautes, en lui recommandant de ne plus y retomber.

Ici bas, dit un écrivain chrétien, il n'y a que Dieu qui pardonne certaines fautes, il n'y a que Dieu qui tende ses bras à certains coupables. La vanité, l'orgueil, nous font mépriser nos semblables quand ils ont succombé. Quelle est la femme, si elle n'est profondément religieuse, qui veuille donner du travail à la pauvre fille que son cœur et sa jeunesse ont égaré? Quelle est celle qui lui donnera quelques consolations?

Qui imitera Jésus et recueillera ces malheureuses victimes? Ce sont nos sœurs Grises, nos sœurs du Bon Pasteur, nos sœurs de la Miséricorde?

Les communautés enseignantes ou hospitalières, diront ceux qui se rendent à l'évidence, peuvent exister, mais les communautés contemplatives n'ont pas leur raison d'être.

A quoi servent-elles, demande celui qui n'a de regards que pour les intérêts terrestres.

C'est à ces religieuses surtout que pourraient s'adresser ces paroles d'un judicieux écrivain, quoiqu'elles puissent s'appliquer à tous les ordres :

" Il est vrai qu'on ne les voit point mêlés à l'assaut qui se livre pour arriver à la fortune, au plaisir et au pouvoir. Ils pourraient comme tant d'autres, essayer de s'élever et réclamer leur place au soleil. Ils préfèrent y renoncer et aider les autres à parvenir, ou consoler les victimes du sort, les blessés de la lutte, les malheureux, les disgraciés, les désespérés qui ne manquent pas dans l'Etat le mieux organisé. Leur travail qui profite aux autres est le plus désintéressé et le plus utile qui se puisse imaginer." (Keller, *Int. au livre de Cong. Relig.*, p. XLVII.)

Quels sont donc ces travaux, dira l'égoïste?

A quoi ont servi les vingt années de réclusion de Jeanne LeBer, fille du plus riche propriétaire du Canada, qui légua ses biens à la Congrégation Notre-Dame pour avoir la permission de séjourner pendant vingt ans dans un petit appartement derrière le chœur de l'Eglise, et d'y recevoir la

sainte communion à travers un guichet d'où elle pouvait voir l'office divin ?

A quoi servent donc ces sœurs Carmélites et du Précieux Sang, qui se tiennent cloîtrées et en prière d'une année à l'autre sans faire bénéficier la société de leur travail auquel elle a droit ? N'est-ce pas la paresse qui les conduit dans ces réduits où elles se mettent à l'abri des devoirs de mères de famille ?

Et d'abord le moins que l'on puisse dire, c'est que la conclusion des religieux peut être utile à eux-mêmes.

“ Ils viennent, je suppose, dit l'abbé Pinard, loc. cit. p. 281, chercher quelque adoucissement à une immense douleur ; ils essuieront donc mutuellement leurs larmes, ils s'adresseront les uns aux autres des paroles de consolation. Ils viennent pour se former ensemble aux pratiques de la perfection chrétienne ; ils s'encourageront réciproquement ; ils se soutiendront par leurs exemples, par leurs prières, par leurs conseils ; ils se prendront par la main, si je puis m'exprimer ainsi, et ils s'élanceront ensemble sur le chemin du ciel. Pour se rendre plus agréable à Dieu, ils sont déterminés à se dévouer entièrement au bien de l'humanité ; ils mettront donc en commun leur intelligence, leur cœur, toutes les facultés de leur être. Réunissant ainsi leurs efforts, ils feront ensemble ce qu'aucun d'eux n'eut fait seul, et la société recevra de ces hommes, regardés comme inutiles, d'immenses bienfaits qu'elle ne pouvait attendre d'aucun homme isolé.”

N'est-ce pas de ces communautés contemplatives que sont sortis ces travaux qui ont conservé au monde la science de l'antiquité ? N'est-ce pas de ces cloîtres fameux que sont sortis ces chefs d'œuvres de l'esprit humain qui traversent les siècles en les éclairant ? N'est-ce pas de ces foyers embrasés du feu de la charité qu'émanent ces leçons profondes qui ont contribué à civiliser les peuples ?

Il y a d'autres œuvres qu'accomplissent ces religieux et que l'impie ne comprendrait pas ; ce sont ces mérites qu'ils acquièrent pour nous, pour notre pays, pour la société en unissant leurs souffrances volontaires à celles du divin Crucifié. Elles ne se sont rassemblées sous les voutes d'un cloître que pour mériter par leurs vœux, leurs larmes, leurs jeûnes et leur perfection, d'être le soutien de l'Eglise et de travailler à sauver les âmes.

“ Dans l'observation exacte du silence, par exemple, dit la sœur Jeanne de la Miséricorde, la Carmélite doit se rappeler qu'il est destiné de Dieu à exprimer à ses yeux celui de Jésus-Christ, et à expier tant de blasphèmes, de jurements, de propos horribles vomis par les pécheurs. Par les satisfactions de la nature et des sens dont elle se prive, elle doit, en les unissant à celles de son Sauveur, les destiner à obtenir de Dieu ses bénédictions sur la terre. Enfin, quelque vertu qu'elle pratique, elle doit en adorer le principe en Dieu même, l'offrir dans la vue de satisfaire pour les crimes opposés par lesquels les pécheurs l'offensent, et, d'attirer, en s'unissant à Jésus-Christ qui agit par elle et en elle, la grâce de leur conversion et l'influence du bien qu'elle pratique.” (Une fleur du Carmel par le Rev. P. Braun, p. 213.)

Qui appréciera les suaves émanations de la prière qui s'échappent sans cesse du sein de nos communautés religieuses toujours attentives aux désirs du Ciel, toujours craintives aux désordres de l'humanité. En les voyant penchées aux pieds des autels ornés de leurs mains, ne vous semble-t-il pas voir une mère, une sœur en larmes, aux pieds d'un père irrité contre son fils ingrat? Qui calculera combien de malheurs, de pestes, de guerres ont été dissipés par ce souffle parfumé de la prière s'élevant de nos couvents bénis vers ce même Dieu qui répondait à Abraham que dix justes dans Sodôme sauverait cette ville infortunée et coupable?

B. A. T. DE MONTIGNY.

(A continuer)

LA CRÉATION DE L'HOMME

(TRADITION SLOVÈNE)

Avant l'époque où tout commence
Le bon Dieu dormit bien longtemps ;
S'éveillant, vit l'espace immense
Au feu de ses regards puissants.

Chaque rayon de sa prunelle
Créait un astre dans la nuit,
Et, d'étincelle en étincelle,
Le beau firmament fut construit.

Dieu s'étonna, nous dit l'histoire ;
Il voulut partout voyager,
Sentant que sa force et sa gloire
Ne sauraient trop se propager.

Un jour qu'il planait solitaire,
La sueur sur son front perla ;
Une goutte atteignit la terre :
Le genre humain sortit de là.

Ainsi, l'homme vient de Dieu même,
Mais il est né de la sueur.
La loi du travail est suprême —
L'aimer est encor du bonheur.

BENJAMIN SULTE.

La littérature canadienne à l'étranger.

On a fait, en France, un accueil flatteur au livre de M. Routhier *A travers l'Europe*.

Les principaux organes de la littérature consacrent plusieurs pages à l'appréciation de cet ouvrage. Ils constatent que M. Routhier n'a pas fait une œuvre vulgaire, un amas de notes descriptives qui frappent l'imagination mais qui parlent peu au cœur. Les bibliothèques regorgent de ces récits où l'art de l'écrivain s'est borné à photographier la nature, à en exalter la beauté physique. Les revues bibliographiques nous donnent la preuve, chaque mois, que ce genre de littérature a de nombreux adeptes. Et M. Routhier n'aurait eu qu'un succès temporaire s'il eut suivi les sentiers battus.

Mais M. Routhier est philosophe en même temps que poète. S'il sait revêtir ses descriptions de couleurs variées, il ne peut empêcher son intelligence de s'élançer au delà de ce que les yeux voient, de ce que les sens découvrent et perçoivent. Et cette cause intelligente, cette sagesse infinie ou cette leçon morale qu'il devine, chaque trait de plume nous les fait sentir plus fortement, de même que chaque coup de pinceau de l'artiste habile fait ressortir davantage l'unité et la coordination de son tableau.

M. Routhier n'a publié que le premier volume, qui laisse le lecteur à Paris. Depuis, l'auteur a repassé l'Atlantique et est allé de nouveau visiter les vieilles sociétés qu'il veut nous faire connaître. Nous applaudissons d'avance à la continuation de ce travail. Notre littérature s'enrichit et reçoit au dehors un éclat qui lui fait honneur.

II

Voici l'appréciation de la *Revue du Monde Catholique*, publiée à Paris :

Ne cherchons point de transition pour arriver du poème de l'*Atlantide* au voyage *A travers l'Europe* : il n'en est guère de possible. Nous revenons tout d'un trait dans le monde actuel et réel : un Canadien, un homme d'esprit et de cœur, un grand catholique nous y ramène.

M. Routhier n'a écrit, dit-il, que pour ses compatriotes ; mais ses notes sont d'autant plus piquantes, qu'elles ont quelque chose de l'aparté et que la pensée s'y livre sans détoner.

On pourrait peut-être relever ça et là quelques erreurs de détail, contester quelques opinions, quelques appréciations sur tel ou tel monument, telle ou telle célébrité ; mais, en général, comme les idées sont justes, saines, vigoureuses ! Notre voyageur ressemblable à un fils aîné rentrant au foyer paternel après une longue absence. Il a pris un léger accent étranger. Les changements qu'il remarque dans la maison, lui déplaisent ; il trouve que ses frères ont follement bouleversé le domaine ; il gronde, il souffre, mais il aime toujours cette antique demeure si pleine de glorieux souvenirs ! il l'aime, malgré certains portraits honteux qui la souillent, malgré le badigeon qui recouvre mal ses lézardes, malgré la mauvaise compagnie qui s'y est installée et y fait la loi ! D'ailleurs, il reconnaît, parmi ces intrus, des frères qui pensent encore comme lui, qui l'accueillent, le fêtent et le consolent...

Ecoutez les transports de joie de ce Français d'outre-Atlantique que rien n'a pu détacher de la mère patrie. Il a commencé son voyage en Europe par l'Angleterre, dont il est sujet ; il y a admiré un grand peuple, mais rien n'y a fait battre son cœur. Maintenant il aperçoit les côtes de France, et s'écrie :

“ La joie déborde de nos cœurs toujours français ! La voilà donc, cette France d'où sont partis nos ancêtres ! la voilà donc, cette patrie des Cartier, de Champlain, des Montcalm ! les voilà, ces rivages bénis que depuis si longtemps nous désirions voir et embrasser avec amour ! Avec quel bonheur nous entendions déjà retentir à bord les accents de cette belle langue française !... etc., etc.”

Les Français de la vieille France ont transmis au-delà des mers de tels sentiments à leurs descendants, et l'on osera soutenir encore que le patriotisme date de 93 !— Ils devraient bien plutôt baisser la tête, ces sectaires dont la filiation remonte à ceux qui perdirent le Canada !

A Paris, la même alégresse déborde du cœur de notre Canadien : puis bientôt des nuages obscurcissent cette joie : dès la première sortie, M. Routhier rencontre les murs calcinés des Tuileries, et croit apercevoir l'ombre sanglante de Louis XVI : l'obélisque se dresse devant lui, “ comme un doigt vengeur montrant aux générations qui passent le ciel où monta le fils de saint Louis, et d'où descend la foudre qui frappe de temps en temps la France ! ”

Ecartant ces tristes souvenirs, le visiteur se laisse aller aux charmes de la vie de Paris ; il en subit l'irrésistible attrait, d'autant mieux qu'il se sent chez lui. Il resterait volontiers parmi nous ; il est comme Montaigne : il aime Paris de tout son cœur ;

malgré ses verrues, il s'y sent vivre pleinement ! Il s'y case, il s'y arrange des journées charmantes, il y trouve "toutes sortes de plaisirs même innocents." M. Routhier est du nombre trop rare de ces voyageurs qui ne médisent point de Paris, parce qu'ils n'y ont jamais compromis leur dignité. Paris donne à chacun ce que chacun lui demande. Un grand catholique allemand écrivait, il y a une quarantaine d'années, que "le soleil de la charité chrétienne illumine Paris bien autrement que tous ses reverbères." Le voyageur canadien sait qu'il y a deux Paris; il cherche et trouve surtout le Paris catholique : c'est celui-là qui le retient, qui l'enchanté, qui le remplit d'enthousiasme ; c'est là qu'il trouve des amis non oublieux de la France d'outre-mer.

A Paris, le fils du Canada ne se plaint que d'une chose, du froid ! Son "cher pays de neige" lui semble moins glacé. Il nous reproche de ne savoir pas braver l'hiver. En dépit du froid, M. Routhier commence ses pérégrinations au milieu de la grande ville. Il regarde, écoute, réfléchit, blâme ou admire. La violation du dimanche lui arrache une plainte indignée ; mais nous croyons qu'il n'a pas bien saisi la physionomie du public dans nos églises. A Paris, il n'y a guère que de vrais fidèles fréquentant les offices, et leur tenue prouve leur foi. C'est un des avantages de la persécution présente de chasser les profanes du saint lieu.

On connaît la légende badoise de la chaire de l'ange, dressée vis-à-vis celle du démon. Cette dernière reste à moitié brisée, car Satan vaincu l'a foulé de son talon en s'enfuyant. Les deux chaires rivales s'élèvent ainsi à Paris, bien proches l'une de l'autre ; malheureusement le diable n'abandonne point la partie, et ses auditeurs la lui font belle. Notre voyageur établit le parallèle de ces deux tribunes : il a entendu le P. Félix et le P. Monsabré ; il veut assister aux leçons du collège de France et aux conférences du cercle des Capucines. Après cela, il ne s'étonne plus de l'état des esprits en France ; la légèreté des attaques, la bénévolence d'un public ignorant ou prévenu, le surprennent davantage.

Les cercles catholiques, les cercles d'ouvriers attirent ce fervent chrétien ; il y rencontre des hommes dont il trace le portrait pour ses compatriotes : M. de Mun, Léon Gautier, etc. ; il y prend lui-même sa place, et charme par sa parole les réunions du cercle du Luxembourg.

Les chapitres consacrés au théâtre devront être médités : rarement la vérité se présente nette et ferme comme sous cette plume. M. Routhier ne descend pas "jusqu'aux ignobles tréteaux où le peuple de Paris va s'amuser et s'instruire," hélas ! il n'entre même pas dans les théâtres de second ordre ; il s'arrête à peine à l'Opéra, "parce que la musique n'est pas son fait" ; il arrive au Théâtre-Français, "le premier du monde peut-être." Il en dessine l'historique à grands traits, il se demande si Molière a jamais corrigé personne, il constate le mal immense causé par *Tartufe*, puis il cherche quel est le thème et la fin que se proposent nos modernes célébrités dramatiques : Dumais, Augier, Sardou, Feuillet, etc. "Tous, répond-il, méconnaissent le noble but de l'art. L'œuvre collective de ces beaux talents est dissolvante et pernicieuse

sous le rapport moral. On dirait une conspiration organisée contre tout ce qui est salutaire et respectable." M. Routhier analyse plusieurs pièces de notre théâtre, entre autres, *Gabrielle*, d'Emile Augier ; il montre du doigt les souillures imprimées au foyer conjugal et le but où tendent tous ces auteurs : ce but, c'est le divorce, c'est-à-dire la ruine de la famille. Il pourrait ajouter que nos modernes auteurs, en croyant plaider la cause de la femme, lui font mortelle injure, car ils la jugent trop faible pour le devoir.

Tous entraînent la société dans un paganisme renouvelé, tous nient le péché, ou le peignent "très intéressant et presque toujours justifiable." Pour eux, comme pour la philosophie moderne, l'instinct est la loi suprême, la jouissance est le but de la vie : les *Pauline* du vieux Corneille se font rares sur la scène, même aux Français ! Aussi n'est-il pas étonnant que M. Routhier se prenne d'une admiration sans bornes pour *la Fille de Roland*. Il la proclame "l'œuvre la plus parfaite qu'ait produite la poésie française dans notre siècle" ; il lui consacre tout un chapitre.

Mais arrêtons-nous, n'entamons ni la question politique ni les pages où notre Canadien raconte les relations littéraires qu'il s'est choisies à Paris. D'ailleurs, les limites imposées à notre compte rendu sont depuis longtemps franchies. C'est à regret que nous renonçons à parler de la partie consacrée aux villes et paysages d'Irlande, d'Écosse et d'Angleterre : il y a là des descriptions délicieuses. Le chapitre sur O'Connell et le martyr d'Erin est magnifique.

Au reste, nos lecteurs voudront connaître l'ouvrage en entier. Le sympathique voyageur est aussi leur ami ; il vit en communion d'idées avec eux par la lecture de notre recueil. Terminons en faisant des vœux pour la publication prochaine du second volume annoncé.

On assure que notre frère du Canada se dispose à un deuxième voyage chez nous. Il trouvera de nouvelles ruines : les chapelles, où il s'unissait à nos prières, sont fermées ou détruites ; la persécution devient plus âpre chaque jour. Sa vaillante plume combattra encore pour le cause catholique, réveillant ceux qui s'endorment, encourageant ceux qui doutent de l'avenir. Mais si M. Routhier plaint notre France, si ses égarements l'indignent, il ne la maudira jamais, car il est bien, et de race et de cœur, l'un de ses fils (1) !

III

La *Revue Bibliographique Universelle* dite *Polybiblion* publie ce qui suit :

(1) Au moment où nous écrivions ces lignes, le Canada tout entier affirmait une fois de plus, avec un enthousiasme indescriptible, son invincible attachement pour la France catholique, dans une magnifique ovation au général Charette.

A travers l'Europe. Impressions et paysages,—par A.B.

ROUTHIER, docteur ès de l'Université Laval. Tome 1er. Québec, typographique Delisle ; Paris, librairie de la Société Bibliographique, in-8 de 408 p.—
Prix : 7 fr.

M. Routhier est peut-être l'homme le plus remarquable que le Canada ait produit. Magistrat éminent, poète, orateur, critique littéraire, il a pardessus tout la grande portée d'esprit philosophique qui fait des hommes complets. Il vient de résumer ses impressions de voyage à *travers l'Europe* dans un ouvrage, où tour à tour les monuments, les souvenirs historiques, les hommes politiques, les questions religieuses et sociales sont décrits et appréciés. Son cadre rappelle les *Parfums de Rome* de Louis Veillot. A son exemple il a voulu, dans une forme pleine de piquant et d'imprévu, offrir à ses compatriotes un miroir moral de l'Europe. Les Canadiens, comme tous les Américains, n'ont que des idées très sommaires et souvent assez incohérentes sur les choses d'Europe. Ils lisent cependant tous nos journaux, mais plus ils les lisent, moins ils comprennent les grands problèmes qui se déroulent chez nous et il n'y a peut-être pas lieu de s'en étonner ! Or, si le Nouveau-Monde vit par lui-même sous les rapports économiques, de longtemps encore il vivra exclusivement sur la culture européenne. Les Canadiens sont donc fort heureux d'avoir un pareil guide à travers l'Europe, guide aimable qui instruit en charmant.

Mais ces *Impressions de voyage* auront non moins de succès en France : car c'est un grand intérêt que de voir les choses et les hommes de son pays décrits à un point de vue impartial, de se rendre compte de l'impression qu'elles produisent sur un observateur étranger mais bienveillant comme M. Routhier.

Un tiers de volume est consacré à l'Irlande et à l'Angleterre. Notre voyageur décrit avec un grand charme les paysages grandioses de la verte Erin et retrace les souvenirs de ses luttes parlementaires du dix-huitième siècle, le grand combat pour l'émancipation d'O'Connell.—Londres avec ses monuments, la vie anglaise avec son arrière-fond de traditions catholiques et les préjugés protestants qui l'offusquent arrêtent encore M. Routhier. Ses judicieuses réflexions ont le plus grand intérêt : elles concordent pleinement avec celles de Montalembert et de M. Le Play.

Mais c'est la France, cette *vieille patrie*, à qui les Canadiens sont restés si fidèles, qui attire surtout M. Routhier, c'est Paris qu'il décrit *con amore*. Rien n'est intéressant pour un Parisien comme ces descriptions de nos monuments, ces portraits de nos hommes politiques, ces analyses des pièces marquantes du théâtre contemporain. Hélas ! M. Routhier juge sévèrement bien des côtés de la vie parisienne. Il a raison, croyons-nous. Mais aussi comme il met en relief les efforts de la France catholique pour le bien !

En voilà assez pour donner à tous nos amis le désir de lire ce livre si intéressant par le sujet, si attachant par la forme. Nous ne dirons qu'un mot du style ; il est d'une pureté remarquable et vraiment, quand on lit M. Routhier, on se dit qu'il y a deux Frances, non pas dans le sens paricide de M. Ferry, mais l'une sur les bords du Saint-Laurent, et l'autre sur les bords de la Seine.

Pour compléter l'illusion l'impression est excellente au point de vue typographique et ce bel in-octavo se présente comme s'il sortait de chez l'un de nos meilleurs éditeurs.

IV

Le livre de M. l'abbé Desmazures "*M. Faillon n'a pas passé inaperçu en France*. Nous lisons ce qui suit dans la livraison du 15 juin de la *Revue du Monde Catholique* sous la signature de R. Martin.

M. l'abbé Desmazures vient de publier un important travail sur un digne prêtre, dont le nom est bien connu dans la science française et dans la littérature américaine. *M. Faillon, sa vie et ses œuvres*, tel est le titre de cet ouvrage, qui nous permet de contempler un des plus vastes et des plus nobles monuments élevés à la religion et à l'histoire.

Après avoir donné un résumé de la vie de M. Faillon et de ses œuvres, l'auteur ajoute :

Il me reste maintenant à faire connaître le style et la manière de M. l'abbé Desmazures. La citation du portrait de l'historien du Canada suffira, je pense, pour remplir cet objet :

" M. Faillon avait en toute sa personne un mélange admirable de noblesse et de modestie ecclésiastique, de grandeur et de délicatesse. Il était d'une taille au-dessus de l'ordinaire, avec une apparence remarquable de force et de santé. Sa tête était puissante, ses traits grands et réguliers, d'une pureté et d'une délicatesse remarquables. Son visage, emprunt de finesse et de douceur, frappait par une *complexion* claire et transparente, accompagnée d'une chevelure blonde et abondante, qui environnait son visage comme d'une auréole lumineuse. Quant on le voyait la première fois, on était frappé de son air de distinction ; et quant il apparaissait dans une assemblée, il était aussitôt remarqué entre tous.

" Il avait l'air noble, doux et calme, et une modestie aisée et sans contrainte. Ses yeux étaient souvent baissés par l'étude ; quand il les relevait, ils paraissaient d'une limpidité extraordinaire et d'une pénétration frappante.

" Sa piété était basée sur une foi profonde ; son amour de l'étude, sur un désir ardent de glorifier Dieu. Ces deux dispositions se fortifiaient sans cesse, s'accroissaient mutuellement. L'étude nourrissait sa piété, et sa piété le soutenait dans tous ses travaux."

J'ai souligné le mot *complexion*, pris dans le sens anglais, au lieu de *teint*. Le voisinage des Anglais, je l'ai déjà fait remarquer, influe d'une façon malheureuse sur les littérateurs canadiens, qui leur empruntent trop souvent leurs mots et leurs formes. Il est bien difficile, je l'avoue, de résister à l'influence du milieu où l'on vit, mais il ne faut pas oublier non plus la part de la volonté. Que

les Canadiens veillent, et ils parviendront à maintenir pure, sinon la langue courante, au moins la langue littéraire.

Sous la réserve de cette légère critique, M. Desmazures a fait une œuvre sérieuse, d'un style coulant et plein d'enseignements. Et, puisque je me suis imposé la tâche de faire connaître en France la littérature canadienne, je laisserai, pour finir, la parole à un critique de Montréal, M. Edmond Lareau, qui conclut ainsi l'article qu'il vient de consacrer, dans la *Revue canadienne*, au travail de M. Desmazures :

“Voilà l'abbé Faillon, voilà son œuvre. On peut, à coup sûr, le présenter comme un modèle à la jeunesse studieuse de tous les pays. Sa vie entière a été consacrée au travail ; le temps que lui laissait l'exercice de ses devoirs, il le donnait aux études. C'est la grande leçon qui résulte du travail de M. Desmazures. A la jeunesse canadienne de s'en pénétrer. Elle doit comprendre que les études sérieuses seules peuvent la conduire au seuil de la véritable science ; que le travail est le plus sûr gage du succès, et que la méthode dans le travail est la meilleure arme de combat dans les luttes de la vie. Il faut réveiller au milieu de nous l'amour des lettres, des sciences et des arts ; il faut que les pères et les fils se persuadent que l'avenir peut offrir bien des luttes et des difficultés. Tout ce qui nous est cher peut devenir un objet de contestation. Il faut nous préparer à nous défendre. La préparation pratique souverainement royale, c'est l'étude, le culte de la science ; l'étude, qui rend l'homme fort et confiant dans son droit ; la science, qui jette une auréole sur les sociétés et assure leur grandeur et leur puissance. N'est ce pas un fait déplorable que cette prévention qui existe dans le monde contre les études sérieuses ? Bien des familles n'aiment pas ces prolongations d'occupations qui enlèvent les jeunes gens aux relations de la société. Les désœuvrés opposés instinctivement à toute manifestation studieuse. Enfin, il faut bien le dire, les jeunes gens trouvent encore dans leur orgueil un grand obstacle, et des plus dangereux, lorsqu'ils ne savent pas le reconnaître. Il y a un sentiment en eux, sentiment très fort et très entraînant, qui les porte à prétendre à tout, sans se donner la peine de s'appliquer à rien.

“Ces réflexions sont le meilleur commentaire qu'on peut faire du livre de M. Desmazures.

“C'est assurément une œuvre utile que celle-là, puisqu'elle s'adresse à la fois à la piété des fidèles, à la sollicitude de l'âge mûr, et enfin à la méditation de la jeunesse.”

Nous croyons qu'il est intéressant de noter ces appréciations. Nous continuerons chaque fois qu'il sera question, à l'étranger, de nos littérateurs.

GUSTAVE LAMOTHE.

ANGÉLINE DE MONTBRUN.

Avez-vous cru que cette vie fût la vie ?
LACORDAIRE.

(Suite et fin.)

(*Maurice Darville à Angéline de Montbrun.*)

Ainsi vous persistez à vous tenir renfermée, à refuser de me recevoir, et pour vous je ne suis plus qu'un étranger, qu'un importun.

Angéline, cela se peut-il ?

O ma toujours aimée, j'aurais dû écarter vos domestiques et entrer chez vous en maître. Mais je ne viens pas vous faire des reproches. Je viens vous supplier d'avoir pitié de moi. Si vous saviez comme il est amer de se mépriser soi-même !

O ma pauvre enfant, votre image vient me resaisir partout, votre vie si triste m'est un remords continuel. Et pourtant suis-je coupable ? est-ce ma faute si vous m'avez jeté mon cœur au visage ?

Angéline, vous m'avez fait manquer à ma parole. Oui, vous m'avez réduit à cette objection. Mais sur mon honneur, je n'aurai jamais d'autre femme que vous. Ah ! Soyez-en sûre, on ne se donne pas deux fois avec ce qu'il y a de plus tendre et de plus profond dans son âme, ou plutôt quand on s'est donné ainsi on ne se reprend plus jamais. Et si mon cœur a paru se refroidir..... Ma pauvre enfant, au fond du cœur d'un homme il y a bien des misères, mais pardon, pardon pour l'amour de lui qui m'aimait, qui m'avait choisi. Quoi ne sauriez-vous pardonner un tort involontaire. Mon amie, vous avez bien oublié la promesse faite à Mina, cette solennelle promesse de m'aimer toujours et de me rendre heureux. Si vous saviez ce que j'ai souffert depuis le soir terrible de notre séparation ! Oh ! com-

ment avez-vous pu m'humilier ainsi? Suis-je donc si vil à vos yeux? Mon Dieu! qui nous rendra la confiance, ce bien unique en sa douceur? Vous dites que vous n'accepterez jamais un sacrifice. *Un sacrifice.* Mais vous le savez, *tôt ou tard, on ne joint plus que des âmes.* Et d'ailleurs, les traces de cette cruelle maladie vont s'effaçant chaque jour. Tous ceux qui vous ont vue le disent et pouvez-vous l'ignorer?

Mon amie, c'est moi qui vous conjure d'avoir pitié de ma vie si triste, de mon avenir désolé. Que deviendrai-je si vous m'abandonnez? Je vous l'avoue, je suis au bout de mes forces. La tristesse est une mauvaise conseillère et j'entrevois des abîmes. Angéline, votre cœur est-il donc tout entier dans son cercueil?

Non, ma chère orpheline, je ne vous reproche ni l'excès, ni la durée de vos regrets. Sait-on combien de temps une grande douleur doit durer? Mais votre douleur je la comprenais, je la partageais, et où donc pleure-t-on mieux que dans les bras d'un ami?

Combien j'ai regretté de n'avoir pas pensé à vous faire ordonner de ne pas différer notre mariage. Le malheur a voulu que ni lui ni moi n'y ayons songé, mais croyez-vous qu'il approuve votre résolution?

Angéline, c'est moi qui vous emportai comme morte d'après de son corps. O Dieu, de quel amour je vous aimais et que j'ai souffert de cette horrible impuissance à vous consoler. Mais aujourd'hui, ne puis-je rien? Je vous assure que je ne vous aimais pas plus quand mon amour vous arracha à la mort et je vous en supplie, par la fraternité de nos larmes, par cette divine espérance que nous avons de le revoir consentez à m'entendre. Oh, laissez-moi vous voir! laissez-moi vous parler! Pourriez-vous refuser toujours de m'admettre chez vous, dans sa maison à lui qui me nommait *son fils.*

La nuit dernière, je suis resté longtemps appuyé sur le mur du jardin et je vous avoue que je finis par m'y glisser. Une fois entré, j'en fis le tour. La froide clarté du ciel m'y montrait tout bien triste, bien désolé. Un vent glacé chassait les feuilles flétries. Mais le passé était là, et qui pourrait dire la tristesse et la douceur de mes pensées!

D'abord, la maison m'avait paru dans une obscurité complète, mais en approchant je vis qu'une faible lumière passait entre les volets de votre chambre. O chère lumière ! Longtemps je restai à la regarder, Angéline, la vie ne doit pas être une veille troublée. Non, vous ne sauriez persévérer dans une résolution pareille et bientôt, comme Mina disait : *Le sang du Christ nous unira*. Chrétienne, avez-vous compris la force et la suavité de cette union ? Doutez-vous que dans son sang nous ne trouvions avec l'immortalité de l'amour, les joies profondes du mutuel pardon. Non, vous n'aurez pas ce triste courage de me renvoyer désespéré.

Puissance d'aimer : puissance de souffrir ; puissance de souffrir ; puissance d'être heureux.

(Angéline de Montbrun à Maurice Darville.)

Maurice, pardonnez moi.

Cette résolution de ne pas vous recevoir vous pouvez me la rendre encore plus difficile, encore plus douloureuse à tenir, mais vous ne la changerez pas. Et faut-il vous dire que le ressentiment n'y est pour rien ? Cher ami, je n'en eus jamais contre vous et..... Non, vous n'avez pas trompé sa noble confiance, non vous n'avez pas manqué à votre parole, et moi aussi je tiendrai la mienne.

Mais croyez-moi, ce n'est pas avec un sentiment dont vous avez déjà éprouvé le néant, que vous rempliriez le vide de votre cœur et de vos jours.

Je le dis sans reproche. O mon loyal, je n'ai rien, absolument rien à vous pardonner. Pourquoi m'avez-vous aimée ? Pourquoi ai-je tant assombri votre jeunesse ? Et pourtant, nous avons été heureux ensemble. Vous rappelez-vous comme la vie vous apparaissait belle ? Mais il n'est pas de *main qui prenne l'ombre, ni qui garde l'onde*.

Mon cher ami, nous l'avions bien oublié. Dites-moi si cet enchantement de l'amour et du bonheur se fut continué, que serions-nous devenus ? Comment aurions-nous pu nous résigner à mourir ? Mais le prestige s'est vite dissipé et nous savons maintenant que la vie est une douleur.

Sans doute, la bonté divine n'a pas voulu qu'elle fut sans consolations, et nos pauvres tendresses restent le meilleur

adoucissement à mes peines. Mais nul ne choisit sa voie et les adoucissements ne sont pas pour moi.

Maurice, c'est la volonté de Dieu qui nous sépare. Cette parole mon père me l'a dite à l'heure de son agoisse et je vous le répète. Ah ! J'ai bien senti ma faiblesse. Être désillusionnée ce n'est pas être détachée, mon ami, vous le savez, l'arbre dépouillé tient toujours à la terre. Oh, comme nous sommes faits ! mais la volonté de Dieu donne la force des sacrifices qu'elle commande. Je vous en prie, ne vous mettez pas en peine de mon avenir. Si je suis courageuse, si je suis fidèle avant longtemps j'aurai la paix et vous aussi vous serez bientôt consolé. Pourquoi pleurer ? Ce bonheur de la terre n'en connaissons-nous pas la pauvreté même quand nous pourrions l'avoir dans sa richesse—ce qui n'est pas.

Non, le rêve enchanté ne saurait se reprendre. Et pourtant, malgré le trouble de mon cœur, je suis contente que vous soyez venu. Le sentiment que vous me conservez, pour moi c'est une fleur sur des ruines, c'est un écho attendrissant du passé. Le passé !

Vous rappelez-vous cette romance que vous chantiez sur le souvenir qui n'est rien et qui est tout ? Ah ! quoiqu'il arrive, n'oubliez pas. Et soyez béni de ce que vous avez fait pour moi, soyez béni de ce que vous avez fait pour lui. Jamais je n'oublierai avec quel respect vous avez porté son deuil, ni vos regrets si vifs, si sincères. Oh, comme vous étiez bon ! comme vous étiez tendre ! Je le sais, vous le seriez encore. Mais il en est qui n'arrivent au ciel qu'ensanglantés, et ceux-là, Maurice, n'ont pas droit de se plaindre.

J'ignore la volonté de Dieu sur vous, mais sans cesse, je lui demanderai de vous la faire connaître. Et maintenant, puisqu'il faut le dire, adieu, mon cher, mon intimement cher, adieu.

Quand j'étais enfant, mon père, pour m'encourager aux renoncements de chaque jour, me disait que pour Dieu il n'est pas de sacrifice trop petit, et aujourd'hui, je le sens, il me dit que pour Dieu, il n'est pas de sacrifice trop grand.

Après tout, mon ami, en sacrifiant tout, on sacrifie bien peu de chose. Ai-je besoin de vous dire que rien sur la

terre, ne nous satisfera jamais ? Ah ! soyez-en sûr, en consacrant l'union des époux, le sang du Christ ne leur assure pas l'immortalité de l'amour, et quoiqu'on fasse, la résignation reste toujours la grande difficulté comme elle est le grand devoir.

Sans doute, tout cela est bien triste et la tristesse a ses dangers. Qui le sait mieux que moi ? Mais, Maurice, pas de lâches faiblesses. O mon ami, épargnez-moi cette suprême douleur ; que je ne rougisse jamais de vous avoir aimé !

LAURE CONAN.

ERRATUM

Les deux dernières lignes de la partie du roman *Angéline de Montbrun*, publiée dans la livraison de juillet, doivent se lire comme suit :

Pour moi qui ne suis rien, qui ne tiens à rien, je m'en irai

comme l'herbe légère
Qu'emporte le souffle embaumé du soir.

C'est une citation de Lamartine.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Une étonnante vitalité se fait sentir maintenant dans le royaume des idées au Canada. Partout on fonde des journaux, partout on publie des livres. On s'occupe de tous les genres; histoire, poésie, économie politique, science, et nos écrivains trouvent non seulement des lecteurs chez nous, mais encore des admirateurs dans notre ancienne mère-patrie, la France.

Il faut dire que les sujets ne manquent pas; l'économiste peut vanter les ressources de nos mines et de nos forêts, tandis que le poète n'a qu'à décrire les sauvages beautés de nos fleuves et de nos montagnes. Notre histoire surtout est une source inépuisable d'inspirations. Même nos voisins viennent y chercher les sujets de leurs romans et de leurs poèmes et les étrangers ne peuvent se lasser de parcourir nos annales.

J'ai maintenant sous les yeux le premier volume d'un ouvrage signé du nom de l'un des plus assidus collaborateurs de la *Revue Canadienne*, M. Benjamin Sulte (1). L'auteur se propose d'écrire non l'histoire du Canada mais plutôt celle des Canadiens-Français. Son but, dit-il dans sa préface, est "de feuilleter les annales particulières des Français du Canada, aujourd'hui répandus de l'Atlantique au Pacifique, du Golfe St Laurent au Golfe du Mexique; parler de tout ce qui leur est propre; composer un album de famille; faire ressortir les gloires, les malheurs, les défauts et les qualités de la race."

Mais avant de parler de l'ouvrage je veux dire un mot du volume en lui-même. C'est un livre *in quarto* de cent soixante pages imprimé sur du beau papier et orné de plusieurs gravures. Je ne crois pas exagérer en disant que c'est une des plus belles publications qui soit sortie de nos presses. Encore sept autres volumes comme le premier et l'auteur aura terminé sa tâche.

Toutefois il y a une remarque que je crois devoir faire. Ce premier volume contient dix-sept gravures, deux vues et

(1) *Histoire des Canadiens-Français, 1608-1880*. Origine, histoire, religion, guerres, découvertes, colonisation, coutumes, vie domestique, sociale et politique, développement, avenir. Par Benjamin Sulte. Ouvrage orné de portraits et de plans. Tôme I. Montréal, Wilson et Cie, Editeurs, 89, rue St Jacques, 1882.

les portraits de Jacques-Cartier, Champlain, l'Hon. Théodore Robitaille (à qui l'ouvrage lui-même est dédié), Monseigneur Fabre, Montcalm, Mère Marie de l'Incarnation, Madame de la Peltrie, Sir A. A. Dorion, Monseigneur Taschereau, M. C. S. Cherrier, La duchesse d'Aiguillon, l'abbé G. V. Casault, Sr Louise de Saint Augustin, Monseigneur Bourget, et l'Hon. P. J. O. Chauveau. A cette énumération le lecteur s'écriera : mais pourquoi ce mélange de modernes et d'anciens ? Vraiment je ne saurais le dire. La chose me paraît de mauvais goût et j'espère que les éditeurs n'avaient pas pour but de se ménager l'appui de personnes influentes. Par malheur aussi tous ces portraits ne sont pas ressemblants. Peut-être même si le graveur avait dû signer son nom, le succès eût été plus considérable. Ce sont, si l'on veut, des détails, mais dans une publication de ce genre le lecteur a droit de se montrer exigeant.

Maintenant, pour parler du fond de l'ouvrage je suis heureux de dire que M. Sulte se montre digne de sa grande réputation d'historien. Son premier volume part naturellement de la découverte du Canada et va jusqu'à l'année 1617. Il nous fait assister aux diverses tentatives de colonisation de la Nouvelle-France, nous donnant les raisons du succès des uns, et des malheurs des autres. En général M. Sulte fait preuve d'une grande élévation d'idées. Il raconte les faits avec beaucoup d'exactitude ; il nous donne de précieux renseignements sur la famille de Cartier, et fait une courte biographie des premiers colons du Canada. M. Sulte se propose de continuer ce travail dans les autres volumes. Comme l'historien du peuple canadien-français, il s'attachera surtout à nous faire connaître ces courageux colons qui quittèrent la belle France pour coloniser la vallée du Saint-Laurent. Son ouvrage sera donc en quelque sorte le complément du grand dictionnaire biographique de M. l'abbé Tanguay.

Mais ma critique manquerait de sincérité si elle n'était qu'élogieuse. J'ai dit qu'en général M. Sulte apprécie les faits avec une grande élévation d'idées. Pourtant il y a des ombres dans le tableau. M. Sulte trouve qu'on a trop idéalisé l'histoire du Canada, et qu'on a représenté les premiers explorateurs sous un jour trop favorable. "L'histoire," dit-il, (1) "qui ne devrait rien idéaliser, a voulu faire de Robert, Cartier et François Ier des hommes à conceptions profondes, ayant pour point de départ de leurs agissements la propagation de l'Évangile. Nous n'en croyons rien. L'esprit mercantile a tout dominé dans leurs entre-

(1) Page 24.

" prises au Canada. Si, d'une part, le chrétien se révèle
 " dans les pièces officielles de ce temps, on voit très bien que
 " l'exécution était conduite par des hommes de lucre — des
 " chercheurs de mines et de grandes routes commerciales.
 " Les pratiques religieuses accomplies par les équipages de
 " Cartier, à leur sortie de Saint-Malo, étaient dans les mœurs
 " des populations catholiques; elles le sont encore; mais
 " elles n'ont jamais influencé les desseins secrets des chefs.
 " Le foyer d'activité maritime que présentait alors le cer-
 " cle des armateurs de la Bretagne n'était pas non plus in-
 " compatible avec une saine et haute morale. Cartier tenait
 " de ce milieu choisi le caractère qui se dégage de tous ses
 " actes: se recommander à Dieu et devancer ses rivaux dans
 " la carrière qu'il poursuivait. On n'en fera jamais un saint
 " ni un esprit large encore moins de François 1er, dont les
 " débauches ne sont un mystère pour personne ou Roberval
 " qui voulut employer de la canaille pour former le noyau
 " de ses comptoirs de traite."

Mais si, comme le prétend M. Sulte, on a trop idéalisé
 l'histoire du Canada, l'auteur lui-même cherche à l'envisager
 sous un point de vue trop pratique. On a dit que
 les explorateurs du Canada étaient, en général, de bons
 chrétiens, mais on a jamais voulu les faire passer pour
 des hommes sans défauts. On ne fera jamais un saint de
 Jacques Cartier, dit M. Sulte. Eh, mon Dieu! il ne s'agit
 nullement de le mettre sur les autels! Mais faut-il être saint
 pour avoir des vues larges? Du reste M. Sulte semble insi-
 nuer que Jacques Cartier était loin d'être un saint.
 Presque tous les autres historiens du Canada soutiennent au
 contraire que Jacques Cartier était un homme très religieux
 et qu'il avait pour but principal la conversion des sauvages.
 D'abord nous n'aurions qu'à feuilleter l'histoire de M. Sulte
 pour prouver que l'explorateur du Saint-Laurent était plein
 de religion. A peine a-t-il foulé le sol de la Nouvelle-France,
 qu'il fait ériger une grande croix sur une colline dominant
 la baie de Gaspé, et quand le mal de terre exerçait ses rava-
 ges au milieu de ses hommes il fait faire une procession en
 honneur de la Sainte Vierge et fait vœu lui-même d'aller
 en pèlerinage à Notre-Dame de Roc-Amadour si Dieu lui
 accorde la grâce de retourner en France. Il voulait aussi
 principalement la conversion des sauvages, car, " dans une
 " adresse au roi, à l'occasion de son second voyage, il pré-
 " sentait l'extension de la foi catholique comme un des plus
 " pressants motifs pour continuer les découvertes." (1) Na-
 turellement tout cela n'excluait pas le reste; après les inté-

(1) L'abbé Ferland, I, p. 21.

rêts de la religion venaient ceux de la patrie, et quand il avait pris possession des nouvelles découvertes au nom du roi de France, l'explorateur s'occupait à juste raison de la traite avec les sauvages. Les moyens, il est vrai, n'étaient pas toujours à la hauteur de l'œuvre, mais l'intention était bonne.

Du reste M. Sulte ne fait ces réserves qu'à l'égard des premiers explorateurs de la Nouvelle-France ; il rend pleine justice à Samuel de Champlain qu'il appelle avec raison le "premier Canadien." "Aucune tache," dit-il, "ne ternit cette belle mémoire. Dévoué à une noble cause, il l'a servie jusqu'à la mort. Ses travaux ont été une semence extraordinaire. Son nom résume tout le commencement de notre histoire." Il n'y a personne qui ne souscrive à ces paroles.

Je constate avec peine que M. Sulte semble n'avoir que du mépris pour les rois de France, François I, Henri IV et Louis XIII. Cela paraît l'attacher à une certaine école qui ne devrait pas avoir les sympathies d'un écrivain aussi éclairé que M. Sulte. Le Canada doit trop aux rois de France pour qu'on puisse leur prodiguer l'insulte sans une cause très-sérieuse.

On regrette aussi de trouver dans l'ouvrage de M. Sulte bon nombre de négligences de style qu'un examen attentif eût fait disparaître. Le lecteur pourra s'en convaincre en lisant attentivement les passages que je viens de citer. Je comprends que des oublis sont inévitables dans un ouvrage d'aussi longue haleine, mais la grande réputation de l'auteur nous permet de nos montrer un peu exigeants.

Avec ces quelques réserves je n'ai que des compliments à faire de M. Sulte. Son ouvrage mérite une place d'honneur dans toutes nos bibliothèques et je me rendrai l'interprète de tous mes lecteurs en souhaitant à M. Sulte le temps et les moyens d'achever sa belle entreprise.

Mais à l'exemple du poète, passons

Du grave au doux

pour nous occuper d'un auteur qui en est rendu à son troisième ouvrage dans l'espace de moins d'une année. Le lecteur devinera facilement qu'il s'agit de Son Honneur le juge Routhier dont on pourrait dire, en changeant un mot dans une parole de Boileau :

Bienheureux Routhier dont la fertile plume
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume !

Et dire que l'auteur est en même temps savant jurisconsulte et poète, philosophe et écrivain distingué ! M.

Routhier a essayé tous les genres et aujourd'hui entre deux volumes de récits de voyage il vient présenter au lecteur un joli recueil de vers (1). Il est vrai qu'en dépit de ses travaux plus sérieux, on lui avait toujours soupçonné un talent poétique. De temps en temps les journaux publièrent de petites poésies fugitives, avec une veine légèrement sarcastique, et l'opinion publique, qui s'y connaît, ne manquait pas de les attribuer à quelque heureuse distraction de M. Routhier, lors même qu'elles ne fussent pas signées. L'auteur nous fait maintenant cadeau d'un petit volume qui nous permettra de juger son talent sous un nouveau point de vue.

M. Routhier appelle son livre "Les Echos." "La Poésie," dit-il dans son introduction, sur *la poésie chrétienne*, "qu'on l'appelle chant ou harmonie, n'est vraiment qu'un écho de chants et d'harmonies que le poète entend, et qui lui viennent du monde idéal." "Pour nous chrétiens," ajoute-t-il, "toutes ces sources différentes, toutes ces harmonies qui s'élèvent de tous les mondes, doivent converger vers un centre commun, vers un idéal unique, qui est Dieu." M. Routhier se propose donc de chanter en premier lieu Dieu "dans la personne de son Verbe" et ensuite "de le chanter aussi dans ses œuvres," la patrie et la famille. "Car," dit-il, "les sources de l'inspiration sont multiples et soit qu'elle chante les exploits des héros, ou l'établissement des empires, soit qu'elle raconte les actes les plus ordinaires de la vie de l'homme, la poésie ne cesse pas d'être chrétienne tant qu'elle ne perd pas de vue l'idéal divin, et que ses chants tendent à le manifester. La description d'une nuit étoilée peut quelquefois élever l'âme à Dieu, aussi bien qu'une prière."

Il est consolant, dans ce siècle de matérialisme, de trouver au moins un poète qui comprend aussi bien la sublimité de son rôle. On voit en effet partout des écrivains employer le génie poétique, que Dieu leur avait donné pour une meilleure cause, à exalter la créature dans ce qu'elle a de plus bas et de plus périssable. M. Routhier ne les imite pas; il est poète chrétien et partant vrai poète. C'est son premier titre à nos éloges.

L'auteur divise son volume en trois parties: les échos évangéliques, les échos patriotiques, les échos domestiques. Tous mes lecteurs connaissent et admirent les *poèmes évangéliques* de M. Victor de Laprade. M. Routhier suit l'exemple de ce dernier sans toutefois l'imiter car, tandis que le poète

(1) Les Echos par A. B. Routhier, docteur ès-lettres de l'Université Laval. Québec. Typographie de P. G. Delisle, 1882.

français s'est surtout attaché aux scènes où la divinité de Notre Seigneur semble s'éclipser devant son humanité, M. Routhier chante non le Fils de l'homme, mais le Fils de Dieu.

Ses *échos évangéliques* sont au nombre de six : *Béthléem, La Tentation, Lazare, Sur le Thabor, La mort du Christ, Le Christ vivant*. Ce genre de composition poétique offre des difficultés presque insurmontables. Le récit évangélique en effet est d'une beauté si parfaite, qu'on doit renoncer pour toujours à en atteindre la sublimité. Le poète qui veut décrire une des scènes de l'Évangile, court donc le danger de rester infiniment au-dessous du modèle. Je n'en veux pas de meilleur exemple que le poème de M. Routhier sur la résurrection de Lazare. Saint Jean a raconté ce miracle de Notre Seigneur avec une simplicité de style qui rappelle les plus beaux passages d'Homère. Eh bien ! comparons le récit de M. Routhier avec l'original. L'évangéliste dit que Marthe, ayant reconnu Notre Seigneur de loin, courut au devant de lui et pour tout reproche lui dit cette belle parole : *Domine, si fusses hic, frater meus non fuisset mortuus*. Voici maintenant la traduction de M. Routhier.

Je vous salue, ô maître !
 Que n'êtes-vous, Seigneur, venu plus tôt vers nous ?
 Si vous aviez été dans la triste demeure
 De votre ami Lazare, il ne serait pas mort !
 O Jésus, vous n'auriez jamais permis qu'il meure,
 Maintenant je sais que le Dieu bon et fort,
 Sourde à notre prière, exauce toujours celle
 Qui vient de vous Seigneur.

Le quel des deux préférez-vous lecteur ? De même dans son poème : *Sur le Thabor* M. Routhier traduit ce cri de Dieu le Père : "Celui-ci est mon fils bien aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances," par un discours de quarante vers.

Ces défauts tiennent plutôt de la difficulté, que dis-je, de l'impossibilité du sujet, que du manque de talent chez M. Routhier. Au contraire le poète fait partout des réflexions admirables. De tous ces poèmes, je préfère *Sur le Thabor* et *La mort du Christ*. Pour que le lecteur puisse juger de lui-même la beauté des vers, je vais citer la conclusion du poème sur la transfiguration.

O Christ, combien de fois dans la suite des âges,
 Berçant leurs cœurs sans foi de rêves insensés,
 Les Grands et les Puissants, les Docteurs et les Sages
 Se trouveront soudain isolés, délaissés,
 En face de Toi seul ! Toujours remplis d'eux mêmes,
 Ils auront cru fonder un empire géant ;

Ils auront inventé mille nouveaux systèmes,
 Scruté mille secrets, bâti sur le néant!
 Mais soudain crouleront tous leurs beaux édifices,
 Et parmi les débris ils te retrouveront,
 Seul debout et vainqueur, régnaient sans artifices,
 Donnant la paix et l'ordre aux peuples qui croiront.
 Rien n'est stable en dehors de tes œuvres divines.
 Toi seul as pu jamais dire: *Ego sum qui sum!*
 Hors de toi les mortels n'ont vu que des ruines:
Neminem viderunt nisi solum Jesum!

C'est vraiment le cas de dire *finis coronat opus!*

Dans les *Echos patriotiques* M. Routhier n'est pas autant écrasé par la grandeur de son sujet. Aussi fait-il preuve de plus de facilité. Il chante les grands fleuves et les forêts vierges de l'Amérique, le triomphe glorieux de nos martyrs, les découvertes et les travaux des premiers explorateurs.

Si je citais ici tous les beaux vers, M. Routhier aurait contre moi une belle action pour cause de contrefaçon. Il me permettra toutefois de transcrire, à titre de modèle, les premières stances de *La découverte du Mississipi*.

Vous souvient-il du temps où la France chrétienne,
 Sa noble épée au flanc, comme une grande reine
 A travers les siècles marchait?
 Les peuples saluaient sa démarche imposante
 Et devant Rome seule, humilié et connaissant,
 Sa noble tête se penchait.

Qu'elle était belle alors! Dans sa force féconde
 Sa grande intelligence illuminait le monde
 Des splendeurs de la vérité.
 Son glaive flamboyait, comme le soleil même,
 Et l'on voyait reluire à son beau diadème
 Un rayon d'immortalité.

Les oppresseurs tremblaient à son aspect terrible,
 Et tous les opprimés dans son bras invincible
 Trouvaient un ferme et prompt secours.
 De l'univers chrétien elle sèche les larmes,
 Et l'Eglise louait et bénissait ses armes,
 Que le succès suivait toujours.

A l'épouse du Christ elle restait unie:
 La science et la foi croissaient dans l'harmonie,
 Comme deux sœurs à ses côtés.
 Hatant vers la grandeur sa marche toujours fière,
 Elle traçait au loin un rayon de lumière
 Formé de célestes clartés.

Elle civilisait, mais c'était l'Évangile
 Qu'elle donnait pour phare à la raison fragile,
 Des écrivains et des penseurs.
 Et jusqu'au bout du monde, à travers les abîmes,
 Elle envoyait partout ses apôtres sublimes
 Donner au Christ des défenseurs.

Quand des peuples entiers de l'Europe infidèle
 A l'Eglise arrachaient sa couronne éternelle,
 Et cessaient d'être ses enfants,
 La France de saint Louis, sa fille plus soumise,
 Voulait devenir mère et donner à l'Eglise
 D'autres fils plus reconnaissants.

Le front illuminé d'une sainte auréole
 Elle semait au loin la divine parole
 Au delà des monts et des mers ;
 Elle gardait au cœur la flamme apostolique
 Et pour grandir le champ de la foi catholique
 Elle allait découvrir un nouvel univers.

Mais pourquoi ce changement de mesure dans la dernière ligne ? C'est une pénible surprise pour le lecteur qui, après avoir lu ces beaux vers, est loin de s'attendre à une pareille négligence.

J'aime beaucoup les *échos domestiques* de M. Routhier. Ce sont des souvenirs d'enfance et de famille que l'auteur y rappelle. Parmi ces poèmes, il y a une jolie légende bretonne, *Stella Maris* ; c'est l'histoire d'une pauvre famille de pêcheurs, qui doit le salut dans une affreuse tempête à l'intercession de l'Étoile de la mer.

Naturellement on trouve dans cette partie du livre de M. Routhier bon nombre de sonnets et autres poésies fugitives du genre badin ; on voit même que le savant magistrat n'a pas échappé à ce fléau de nos salons l'*Album*. Il va sans dire toutefois qu'il se tire d'embarras avec infiniment d'esprit et même qu'il trouve bien le moyen de glisser un petit conseil sous un compliment bien tourné. Dans ce genre je signalerais surtout les morceaux ; *Un portrait* et *Fleurs et Jeunes Filles*. Mais M. Routhier ne serait pas français s'il n'était quelque peu malin. Il aime et admire la femme modeste, mais celle qui pose, qui veut dominer... ouf ! Il décrit cette dernière classe dans l'*Académie des Femmes*. Il s'agit d'un

Groupe fort charmant de femmes beaux esprits

qui se forment en académie pour se rendre immortelles.

Il en fallait quarante, on en trouva cent deux !

Or cette société avait besoin d'au moins trois officiers ;
une présidente et deux secrétaires. Mais la présidence

Appartenait de droit à la doyenne d'âge,
et la charge de secrétaire

Aux membres qui n'ont pas les goûts parlementaires.

Or il arriva que toutes les académiciennes

Repoussèrent encor ces emplois trop gênants,
et comme dénouement inévitable

L'Institut tomba... sans avoir fait ses dents.

Mais de toutes ces poésies je préfère les *Deux Amours* :
c'est un petit chef d'œuvre de sentiment et de délicatesse.
On me permettra de la reproduire en entier :

DEUX AMOURS.

Un jour je pénétrai dans une humble chapelle,
La nef était déserte ; une lampe y brûlait,
Emblème d'un amour dont la flamme immortelle
Sous mes regards brillait.

A travers une grille, au fond du sanctuaire,
Austère, agenouillée aux pieds d'un crucifix,
Une femme portant l'habit du monastère
Priaient les yeux ravis.

Dans ses traits se peignait l'extase de son âme,
A l'Époux répondant et parlant tour à tour ;
Et dans son œil brillait une céleste flamme
De bonheur et d'amour.

Le lendemain à l'heure où le soleil s'incline,
Je passais en rêvant près d'un jardin en fleurs,
Et le long d'un sentier tout bordé d'aubépine
Je vis deux promeneurs.

Ils échangeaient souvent des regards pleins de charmes,
Et, la main dans la main, ils marchaient en causant ;
Ils semblaient partager un bonheur sans alarmes,
Mais serait-il constant ?

Bien des fois, jeune fille, à cet âge où l'on aime,
Vous avez vu passer en rêve ces tableaux,
Il vous reste à choisir ; l'embarras est extrême
Tous deux semblent si beaux !

Le lecteur qui vient de lire ces citations, anticipera mon jugement en proclamant M. Routhier un vrai poète. Que s'il doute encore, je l'invite à lire lui-même *Les Echos* et je

me fais fort de le convertir. Cependant on regrette de trouver dans ce recueil bon nombre de tournures prosaïques, d'inversions forcées et même de chevilles. Ce sont les misères du métier, si l'on veut, mais autant que possible le poète doit être au-dessus de ces misères.

Je dois terminer ici ce que, grâce au moins aux citations, je puis appeler une *Chronique littéraire*. J'ai été bien long, mais je le serais bien davantage si je rendais compte de tout ce qui m'a paru digne d'admiration dans ces deux ouvrages. Du reste il faut laisser ce plaisir au lecteur qui s'empressera je n'en doute pas, de parcourir l'*Histoire des Canadiens-Français* de M. Sulte et *Les Echos* de M. Routhier. Il ne saurait mieux employer ses loisirs.

P. B. MIGNAULT.

REVUE POLITIQUE.

Août a été gentil pour les chroniqueurs autant que pour les moissonneurs. Et si les épis dorés tombent à rangs pressés sous la faux des derniers, les nouvelles politiques se pressent nombreuses sous la plume des premiers.

* * *

Depuis un mois nous avons changé de ministère à Québec et nous avons changé le ministère d'Ottawa. La chose s'est opérée à l'improviste, pendant que le peuple des campagnes était à la fenaison et que la population des villes, fuyant la chaleur, cherchait le frais sur les bords de notre grand fleuve ou sous les arbres de nos bois.

La politique cette année n'a pas voulu prendre le repos qu'elle méritait bien après les longues sessions de nos parlements et les élections du vingt juin. En pleine saison d'été, les cultivateurs sont arrachés des travaux des champs par les voix mélodieuses des troubadours politiques chantant les louanges des chefs et les bienfaits de leur régime. Qu'elles se fassent entendre pendant les froids rigoureux de janvier ou pendant les chaleurs tropicales de juillet et d'août, avec les zéphyr embaumés du printemps ou avec les froides bises de l'automne, ces voix ont toujours, pour notre peuple souverain, le même attrait invincible. Que l'on dise maintenant qu'il est arriéré et qu'il n'est pas sensible à l'éloquence.

Elections à Terrebonne, élection à Jacques-Cartier, élection à Laval, élection à Bagot, élection à la Beauce, c'est au-

tant qu'il en faut pour tenir en éveil la gente politiqueuse. Les Deux-Montagnes, de plus, seront le théâtre d'une lutte nouvelle entre les deux adversaires de décembre dernier, tous deux conservateurs. M. Champagne dont l'élection était contestée a préféré remettre son mandat que de laisser continuer le procès.

M. Chapleau n'a eu qu'un commencement de lutte à Terrebonne. M. Poirier ne voulait, a-t-on déclaré, que la rétractation de la *Minerve* qui l'avait accusé d'appartenir à la franc-maçonnerie, et non pas le mandat. On s'est empressé de satisfaire des vues aussi peu ambitieuses et les électeurs se sont trouvés, du jour au lendemain, avec un député tout élu. Je dois même dire avec deux députés, car M. Nantel a partagé la bonne fortune de M. Chapleau.

Les scènes imprévues, comme on le voit, étaient à l'ordre du jour.

M. Mousseau, moins heureux que celui à qui il a cédé son portefeuille ou qui lui a cédé le sien, s'est trouvé à son arrivée dans Jacques-Cartier en face d'un candidat conservateur qui voulait, lui, non pas une rétractation mais le mandat. Les électeurs se prononceront demain.

La nouvelle des changements opérés *ex abrupto* a causé une surprise dont le public ne s'est pas encore tout-à-fait remis.

On s'attendait peu à un tel remue-ménage à la suite d'élections qui avait donné au parti conservateur dans la province la plus forte majorité qui fut jamais, tant pour Québec que pour Ottawa.

Le départ de M. Chapleau pour Ottawa était bien un peu prévu ; mais on ne le croyait pas aussi rapproché. Là s'arrêtaient les prévisions. Le public peu au fait des secrets des hauts lieux—les journaux reconnus comme organes paraissaient même les ignorer—le public, dis-je, ne se croyait pas sur le point de changer de gouvernants. Il arrive quelque fois de ces choses sous les régimes constitutionnels en dépit du principe : " tout par le peuple "

Aussi la nomination de M. Mousseau comme premier ministre de Québec a-t-elle été accueillie avec plus que de la froideur. Plusieurs journaux conservateurs ont laissé percer des sentiments d'hostilité, tout en rendant hommage aux talents du nouveau chef du ministère. Les journaux libéraux—chose assez peu ordinaire pour être remarquée — ont adouci le ton quotidien de leurs commentaires et montré même ce que l'on peut regarder soit comme un commence-

ment de sympathies soit comme des tendances conciliatrices.

On crut d'abord que le ministère resterait le même ou à peu près, sauf la tête. Mais là encore l'attente a fait fausse voie. Nous voguions en pleine mer de surprises. C'était à désespérer les prophètes. M. Mousseau a voulu former un gouvernement nouveau et MM. Flynn et Paquet ont dû céder leurs places à MM. Blanchet, député de la Beauce, et Starnes, conseiller législatif.

Toute la presse conservatrice ou à peu près a désapprouvé le choix du dernier.

On signale encore un changement prochain. Un conseiller législatif récemment placé parmi les *seniores* de la nation entrerait au ministère pour remplacer..... non pas M. Starnes dont personne ne paraît vouloir, mais un autre.

Cette fois la rumeur aura-t-elle prédit vrai ?

Il ne faudrait pas trop se hâter de répondre, car une autre rumeur—qui serait invraisemblable à toute autre époque moins féconde en surprises—vient de voir le jour. La voici : Le ministère de Québec compterait bientôt parmi ses membres MM. Mercier, Langelier, etc., — les chefs du parti libéral.

Laquelle des deux rumeurs faut-il croire ? Ou faut-il les croire toutes deux ?

Les journaux libéraux publient ces rumeurs sans commentaires. Pas un mot de désapprobation dans leurs colonnes au sujet de ces projets fondés ou non d'amalgame. Ce qui semble indiquer que le parti libéral ne verrait pas d'un mauvais œil de telles propositions.

Il paraît se faire, dans le parti conservateur, un grand travail de désagrégation. Dans l'état présent des esprits, le moindre événement, la réalisation, en tout ou en partie, des rumeurs courantes, peuvent déterminer une scission qui compliquerait gravement notre situation politique.

* * *

L'Angleterre bravant les puissances continentales qui ne peuvent faire un pas sans se consulter, continue son intervention armée en Egypte. La conférence européenne n'a pas eu de résultat.

La France reste dans l'ombre, dans l'inaction, comme un pays désolé par l'anarchie. Au moment où l'intérêt de la France exigeait à un haut degré l'union et l'entente, les chambres renvoyaient le ministère de Freycinet et le remplaçaient par le cabinet Duclerc,—cabinet d'inertie et d'inaction complètes. On ne reconnaît plus le peuple français.

Pendant que la France change de gouvernement, pendant que la conférence ne fait rien, pendant que la Turquie délibère ou feint de délibérer, l'Angleterre s'empare de tout. Après un repos inutile de plus d'un mois à Alexandrie, les soldats anglais se sont tout à coup décidés à agir. Mais au lieu d'attaquer Arabi Pacha, retranché à quelques milles d'Alexandrie, le général Wolsely a trouvé plus commode de tourner la position et d'aller établir son camp à Ismailia, au centre de l'isthme de Suez. Les Arabes croyant que la neutralité du canal de Suez ne serait pas violée, ne s'étaient pas fortifiés de ce côté. Pris au dépourvu, ils ont essuyé quelques revers que le télégraphe a sans doute exagérés.

Mais Wolsely n'est pas encore au Caire. L'intervention anglaise traîne en longueur, ce qui contribue à rehausser parmi les populations indigènes le prestige d'Arabi. On a voulu, dans certaines feuilles enthousiastes, comparer le général Wolseley à Bonaparte. C'est comparer un homme ordinaire à un géant. A peine maître d'Alexandrie, Bonaparte qui avait contre lui les Anglais, les Turcs et les Mamelucks, lançait ses aigles vers le Caire et ne se reposait que dans la capitale égyptienne après avoir remporté sur la route trois grandes victoires. Wolseley, maître d'Alexandrie et d'Ismailia s'attarde encore et ne menace le Caire que de loin.

Il est évident que la victoire restera finalement aux Anglais; les chances ne sont pas égales. Mais la campagne pourrait bien se prolonger plus qu'on ne le pense en Angleterre.

Lord Dufferin, ministre britannique à Constantinople, exerce sur le Sultan et sur son cabinet une pression extraordinaire. Son but est de conduire en Egypte une armée turque qui apaisera le fanatisme musulman, mais une armée turque commandée et dirigée par les généraux d'Albion. De plus, les troupes du Sultan ne devront débarquer qu'à certains endroits fixés d'avance et ne devront pas faire un pas sans l'approbation du général commandant les forces de Sa Majesté britannique. Enfin, avant tout, Arabi Pacha devra être déclaré rebelle.

La Turquie hésite, résiste, feint de céder; finalement elle ne concède rien du tout et n'agit pas. Après avoir consenti à une proclamation décrétant Arabi de rébellion, elle a subitement, sans cause apparente, changé d'attitude. On dit que le Sultan est encouragé dans cette politique tortueuse par sa puissante voisine, la Russie.

GUSTAVE LAMOTHE.